

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE D'ALGER

FACULTE DES SCIENCES SOCIALES

DEPARTEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

DELY IBRAHIM

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MAGISTER
EN THEORIE ET METHODOLOGIE DE L'E.P.S**

**ADMINISTRATION SPORTIVE
ETUDE COMPARATIVE ENTRE DEUX INSTITUTIONS
SPORTIVES SCOLAIRES,
ALGERIENNE ET FRANÇAISE**

SOUTENUE
Par : M. Badreddine BELHADJOUJA

SOUS LA DIRECTION DE :
Dr. BOUDAUD Mohamed
Abdeliamine

Année universitaire 2000-2001

Dédicaces

A Ma mère et à mon père,

A Ma tante et à mon oncle,

A Mes sœurs et à mes frères,

A Mes belles sœurs et à mes beaux frères,

A mes nièces et à mes neveux,

A tous mes athlètes

A la mémoire de mon ami le regretté ABDELAZIZ
RAMDANE,

A tous ceux qui œuvrent pour développer le
sport dans notre pays,

Je dédie ce mémoire.

Remerciements

Mes sincères remerciements vont à :

Monsieur Boudaoud Mohamed Liamine pour ses précieux conseils et ses encouragements qui m'ont agréablement poussé à terminer ce travail, Monsieur BENAKI Mohamed AKLI, BENTOUMI ABDENACER, DJAOUT ABDELLAH pour leurs aides successives.

Ce travail n'a pu se faire que grâce à la participation des responsables des deux instances sportives nationales, U.N.S.S et F.A.S.S, pour cela je remercie :

Monsieur SI Mohamed Jamel Président F.A.S.S
MONSIEUR JEAN-LUOIS BOUJON Directeur U.N.S.S
Madame MONIQUE DESJARS Chargé de Mission U.N.S.S
Madame SYLVIA LECOMTE Relations Internationales U.N.S.S
Monsieur FERRAD YUCEF Secrétaire Général F.A.S.S

Mes remerciements vont aussi vers, Madame et Monsieur BABA-Ahmed Khadidja et Ismet qui m'ont facilité la tâche par leur chaleureux accueil lors de notre enquête à PARIS.

Un particulier remerciement est adressé à Monsieur HABIB KHERAIFIA pour sa collaboration précieuse.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	01
--------------------------	-----------

CHAPITRE PRELIMINAIRE

Problématique.....	06
Hypothèses.....	08
Objectifs et tâches envisagées	09
Définition des concepts	10
Difficultés de la recherche	16

PREMIERE PARTIE : EXPOSE THEORIQUE

CHAPITRE PREMIER : L'organisation du sport vue par le monde d'aujourd'hui

1- Structures organisationnelles du sport dans le monde	19
1.1- Structures publiques pour l'organisation du sport ..	19
1.2- Structures privées dans l'organisation du sport.....	23
2- Les fédérations sportives	25
2.1- Les différents types de fédérations sportives	25
2.2- Missions des fédérations sportives	26
2.3- Fonctionnement d'une fédération sportive	27
3- La fédération internationale du sport scolaire (I. S. F.)	31
3.1- Les origines, les objectifs et les structures de l'I. S. F.	31
3.2- Les principes de la fédération internationale du sport scolaire	35
3.3- Les commissions de la fédération internationale du sport scolaire	36

CHAPITRE DEUXIEME : Le cadre institutionnel de la pratique sportive

1- Organisation et promotion des activités physiques et sportives	41
2- Conditions de fonctionnement d'une association sportive scolaire	43

3-	Relations de l'association sportive avec d'autres organismes	44
4-	L'organigramme des tâches dans la gestion d'une instance sportive	48
	4.1- Le service administratif	49
	4.2- Le service financier	49
	4.3- Le service technique	50
	4.4- Le service matériel	50
	4.5- Le service du personnel	51
	4.6- Le service intendance	51
	4.7- Le service médical	51
	4.8- Le service propagande ou de communication	52

CHAPITRE TROISIEME : Le secteur du sport scolaire en France

1-	Le sport scolaire défini par la charte Française	54
2-	Les instances organisationnelles des activités du sport scolaire en France ...	55
	2.1- L'union nationale des sports scolaires (U. N. S. S.)	56
	2.2- L'association sportive scolaire (A-S.)	57
3-	Inscription des actions des A-S et de l'U. N. S. S. sur les trois pôles	58
4-	Organisation de l'association sportive, le projet d'action de l'A-S.	60
	4.1- Adaptation des contenus	60
	4.2- L'ouverture	61
5-	Le chef d'établissement, président de l'association sportive, un élément moteur.	62

CHAPITRE QUATRIEME : Le secteur du sport scolaire en Algérie

1-	Les instances organisationnelles des activités du sport scolaire en Algérie...	65
1.1	La fédération Algérienne du sport scolaire (F. A. S. S.)	65
1.2	L'association culturelle et sportive scolaire (A. C. S. S.)	66
1.3	Le ligue de wilaya des sports scolaires (L. W. S. S.)	66

2-	Les directions permanentes de la fédération Algérienne du sport scolaire	67
2.1-	Encadrement administratif	67
2.2-	Encadrement technique	67
3-	Les locaux de la fédération Algérienne du sport scolaire	68
4-	Information et communication	68
5-	Relations internes et inter-structurelles de la fédération Algérienne du sport scolaire	68

DEUXIEME PARTIE : ASPECT PRATIQUE

CHAPITRE CINQUIEME : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

1-	Méthode de la recherche	71
2-	Moyens de la recherche	72
3-	Questionnaire de l'entretien	72
4-	Déroulement et organisation de la recherche	72
5-	Les étapes et les échéances	74
6-	Méthode statistique.....	75

CHAPITRE SIXIEME : PRESENTATION DES RESULTATS

1-	Présentation des résultats de la fédération Algérienne du sport scolaire (F. A. S. S.).....	78
2-	Présentation des résultats de l'union nationale du sport scolaire de France (U. N. S. S.)	84

CHAPITRE SEPTIEME : Analyse et interprétation des résultats

-	Plan relatif à l'organisation de l'instance	99
-	Plan relatif aux services de coordination décentralisés	100
-	Plan relatif aux programmes d'activités	103

-	Plan relatif aux effectifs	105
---	----------------------------------	-----

CONCLUSION.....	114
-----------------	-----

CHAPITRE HUITIEME : PROPOSITIONS

-1- Propositions générales	118
-2- Autres propositions	122

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE

TABLEAUX

<u>Tableau N°1 :</u>	Les relations de l'association sportive avec les divers organismes existants	47
<u>Tableau N°2 :</u>	Les trois pôles d'intervention de l'A-S, U. N. S. S.	59
<u>Tableau N°3 :</u>	Organisation des rencontres avec les responsables F.A.S.S	75
<u>Tableau N°4 :</u>	Organisation des rencontres avec les responsables U.N.S.S	76
<u>Tableau N°5 :</u>	Les effectifs, le nombre d'associations F. A. S. S.	82
<u>Tableau N°6 :</u>	Pratiquants par discipline sportive 99-2000, F. A. S. S.	82
<u>Tableau N°7 :</u>	Jeunes Arbitres certifiés 99-2000 par région, F. A. S. S.	83
<u>Tableau N°8 :</u>	Jeunes Arbitres certifiés 99-2000 par sport, F. A. S. S.	83
<u>Tableau N°9 :</u>	Affectation des dossiers particuliers U. N. S. S.	88
<u>Tableau N°10 :</u>	Les effectifs et le nombre d'associations (A-S) U. N. S. S.	94
<u>Tableau N°11 :</u>	Pratiquants par discipline sportive 99-2000, U. N. S. S.	95
<u>Tableau N°12 :</u>	Jeunes officiels certifiés année 99-2000 par ACADEMIE, U.N.S.S	96
<u>Tableau N°13 :</u>	Jeunes officiels certifiés année 99-2000 par sport, U.N.S.S	97
<u>Tableau N°14 :</u>	Les différents services décentralisés F.A.S.S. et U.N.S.S	100
<u>Tableau N°15 :</u>	Pourcentages de chaque échelon de service décentralisé F.A.S.S. et U.N.S.S	102
<u>Tableau N°16 :</u>	Calcul de X^2 pour les variables nominatives, différence entre F.A.S.S. et U.N.S.S.	102
<u>Tableau N°17 :</u>	Récapitulatif des programmes d'activités F.A.S.S. et U.N.S.S ..	104
<u>Tableau N°18 :</u>	Nombre d'associations scolaires et effectifs des pratiquants 99-2000 F.A.S.S et U.N.S.S	105
<u>Tableau 19</u>	Effectifs des pratiquants par discipline sportive, 99-2000 F.A.S.S et U.N.S.S	106
<u>Tableau 20</u>	Pourcentages des pratiquants par discipline FA.S.S. et U.N.S.S.	106
<u>Tableau 21</u>	Calcul des pourcentages comparés, pour chaque discipline sportive F.A.S.S et U.N.S.S	111
<u>Tableau 22</u>	Identification du T calculé au T tabulé par le S.P.S.S	111
<u>Tableau 23</u>	Classification des ligues	123

FIGURES

<u>Figure N°1 :</u>	Organisation du fonctionnement administratif	14
<u>Figure N°2 :</u>	Les niveaux d'administrations	15
<u>Figure N°3 :</u>	Classification des habilités dans les niveaux d'administration	16
<u>Figure N°4 :</u>	Organisation générale du ministère chargé de la jeunesse et des sports	19
<u>Figure N°5 :</u>	Administration centrale d'un ministère chargé de la jeunesse et des sports	22
<u>Figure N°6 :</u>	Exemple de fonctionnement d'une fédération sportive	27
<u>Figure N°7 :</u>	Les structures de la fédération internationale du sport scolaire	34
<u>Figure N°8 :</u>	Les services de coordination décentralisés F. A. S. S.	80
<u>Figure N°9 :</u>	Les services de coordination décentralisés U. N. S. S.	89

SCHEMAS

<u>Schéma N°1 :</u>	Schéma organisationnel de la fédération Algérienne du sport scolaire	78
<u>Schéma N°2 :</u>	Organisation de la direction technique F. A. S. S.	79
<u>Schéma N°3 :</u>	Schéma organisationnel de l'union nationale du sport scolaire de France	85
<u>Schéma N°4 :</u>	Organisation de la gestion des activités sportives artistiques et de la vie associative de l'U. N. S. S.	86
<u>Schéma N°5 :</u>	Répartition des activités au sein de chaque groupe U. N. S. S..	87
<u>Schéma N°6 :</u>	Secteurs des pourcentages des pratiquants par discipline F.A.S.S	107
<u>Schéma N°7 :</u>	Secteurs des pourcentages des pratiquants par discipline U.N.S.S	108
<u>Schéma N°8 :</u>	Histogramme des effectifs des pratiquants F.A.S.S par discipline	109
<u>Schéma N°9 :</u>	Histogramme des effectifs des pratiquants U.N.S.S par discipline	110
<u>Schéma N°10 :</u>	Histogramme démontrant les moyennes des effectifs F.A.S.S et U.N.S.S	112
<u>Schéma N°11 :</u>	Proposition d'un nouvel organigramme F.A.S.S	124
<u>Schéma N°12 :</u>	Schéma organisationnel de l'enquête préliminaire	annexe

INTRODUCTION

Un peu partout dans le monde, l'état par l'intermédiaire du ministère de la jeunesse et des sports, réglemente la pratique sportive et donne délégation de pouvoir aux fédérations. Il subventionne ces dernières et met à leur disposition des cadres techniques.

Les équipements existants conditionnent le développement de la discipline. Les différentes équipes humaines qui œuvrent au sein de la fédération constituent un facteur capital du rayonnement de la discipline. La nature de leur relation, plus ou moins harmonieuses, retentit sur le développement de la fédération.

L'équipe administrative, constituée de permanents, exerce un pouvoir conséquent dont il faut tenir compte. Cette partie de la fédération a pris de l'importance avec la croissance des effectifs de pratiquants et l'intensification de la gestion.

L'organisation a été l'objet de nombreuses recherches, dont le prototype est l'entreprise, et en sport, la fédération.

Au fil du temps, les entreprises se sont bureaucratisées. Au début propriétés familiales elles sont devenues propriétés d'actionnaires, et leur direction a échappé aux pères fondateurs, pour passer aux mains d'états majors de spécialistes. De même, les fédérations ont évolué. Elles aussi se sont bureaucratisées. De nouveaux pouvoirs sont apparus, notamment celui des responsables administratifs. Actuellement, trois pouvoirs cohabitent, celui des dirigeants, celui des techniciens et celui des administratifs.

Plusieurs périodes caractérisent l'étude des organisations. Les premiers travaux sont dus à un des fondateurs de la sociologie moderne MAX WEBER (1864-1920), qui s'intéresse, entre autres sujets, à la bureaucratie. Il l'analyse comme système hiérarchique, avec des relations impersonnelles entre les acteurs

sociaux, des relations régies par des règles précises. La bureaucratie permet la précision. Chacun est subordonné à la réalisation d'un but objectif⁽¹⁾.

F. W. TAYLOR (1856-1915), un ingénieur américain, cherche à fonder un modèle rationnel du fonctionnement d'une entreprise. Son travail sera baptisé « scientific management ». la logique préconisée par ce précurseur porte sur l'analyse du travail dans l'atelier, la décomposition de celui-ci en ses éléments, l'étude des tâches et leur rationalisation⁽²⁾.

Après TAYLOR, le français FAYOL et d'autres spécialistes (GULICK, URWICK) mettent l'accent sur la division administrative du travail, et définissent des principes : répartition de tâches en départements, avec pour chacun d'eux une unité de commandement, une aire optimale de contrôle, c'est-à-dire la définition du meilleur nombre de subordonnés pouvant recevoir des ordres et être supervisés efficacement par un supérieur. Les instances sportives scolaires a travers le monde entier essayent de multiplier les projets afin de présenter de nouveaux programmes, de nouvelles formes de pratique et autres ... Le travail que nous vous présentons est de portée générale, doit prendre le parti d'approfondir la réflexion sur l'avenir et l'évolution des fédérations sportives d'une manière générale, et de la fédération Algérienne des sports scolaires d'une manière spéciale.

Afin de mieux répondre aux besoins de notre fédération, nous avons pris le parti d'être plus simples, plus proches, mais surtout plus responsables, c'est à cette seule condition que notre effort de travail deviendra à la fois une réalité et un état d'esprit.

Pourquoi une étude approfondie sur le sport scolaire plus particulièrement ciblée sur la fédération ?

- Parce que depuis quelques années, les données numériques nous laissent supposer un déclin des activités des associations sportives scolaires (A.C.S.S.),

1- THILL(E), THOMAS (R) : L'éducateur sportif préparation au brevet d'état. PARIS. Vigot 2000. P 437.
2- CAJA (J), MOURARET (H), BENET (A) : Guide de préparation au brevet d'état. PARIS. Vigot 1999. P 291.

une perte d'intérêt des élèves pour les activités proposées mais également une démotivation d'un certain nombre d'enseignants.

- Parce que la fédération Algérienne du sport scolaire et par le biais des A.C.S.S. ne remplit plus le rôle de formation des générations adultes futures, se contente de présenter un programme de compétition très timide. Ce constat semble dommageable à toute la communauté éducative.

Etudier l'administration ne doit pas se concevoir comme un apprentissage de texte fastidieux mais comme une explication, une description des problèmes pratiques qui se posent journalièrement aux dirigeants, aux responsables d'associations, aux entraîneurs, aux sportifs eux-mêmes⁽¹⁾.

Ceci nous a encouragé, dans notre modeste travail à comparer notre instance (Fédération Algérienne du sport scolaire) à l'une des plus connues au monde (l'union nationale du sport scolaire de France).

C'est pourquoi il est apparu opportun d'analyser au plus près la réalité du fonctionnement actuel des deux instances, leurs organisations, leurs structures, leurs programmes, de faire l'inventaire des problèmes rencontrés et de formuler enfin des recommandations, des voies nouvelles ou encore des solutions novatrices.

Ce qui nous intéresse dans notre recherche, c'est faire évoluer la vision de gestion administrative sportive en général, mais surtout, l'organisation de l'instance scolaire (F.A.S.S), en particulier.

Pour cela, la démarche adoptée dans notre étude est comme suit :

- Un chapitre préliminaire où nous avons exposé notre problématique, nos hypothèses et nous nous sommes appuyés sur la définition de plusieurs concepts,
- Une première partie de notre recherche sera réservée à l'exposé théorique qui englobe quatre (04) chapitres que nous jugeons nécessaires et dont le

1- CAJA (J), MOURARET (M), BENET (A). 1999 Cit. déjà. P 249.

premier s'intitulant, « l'organisation du sport vue par le monde actuel ».

Dans le quel nous présenterons les différentes structures qui organisent l'activité sportive. Dans un deuxième chapitre, nous essayerons d'éclaircir le cadre institutionnel de cette pratique sportive. Et enfin nous tenterons de réserver deux chapitre sur des secteurs du sport scolaire, le premier concernant la France et le second, nous le réservons pour l'Algérie.

- Une deuxième partie, sera l'aspect pratique de notre recherche, constituée de quatre autres chapitres, notamment, celui de la démarche méthodologique, un deuxième chapitre où nous présenterons essentiellement, les résultats des deux entretiens (responsable F.A.S.S. et responsable U.N.S.S).

Au troisième chapitre, nous explorons quatre plans de notre entretien afin d'analyser et d'interpréter les résultats.

Le dernier chapitre sera réservé aux propositions, aux perspectives que l'on pourra en déduire.

CHAPITRE PRELIMINAIRE

CHAPITRE PRELIMINAIRE

PROBLEMATIQUE

Le sport scolaire dans le monde est considéré comme la sève du sport de performance, contrairement dans notre pays ce secteur vit un malaise, son importance n'est pas perçue par tous.

Nous pouvons énumérer un ensemble de problèmes que rencontre le sport scolaire en Algérie, notamment celui du financement, la période difficile traversée par le pays, les installations sportives vétustes qui se dégradent de plus en plus, un matériel souvent insuffisant... Ce sont là les problèmes concrets, qui ne relèvent pas de la mission d'une fédération mais qui relèvent des moyens mis à la disposition de ce secteur par l'état.

La politique priorisant le sport scolaire, ces dernières années, semble exister et fait partie intégrante du programme de monsieur le ministre de la jeunesse et des sports.

En attendant les gros moyens venir, la fédération Algérienne du sport scolaire (F.A.S.S) qu'a-t-elle proposé afin de développer le secteur ? de nouvelles approches pouvant vraisemblablement permettre à toute une partie de la population scolaire, de se réconcilier avec une pratique sportive régulière ? des formules d'animation et de compétition suffisamment attractives, intéressantes ?

A travers notre enquête préliminaire, nous avons relevé plusieurs paradoxes : - l'association culturelle et sportive scolaire (A.C.S.S.) qui est la cellule de base du sport scolaire en Algérie, n'est pas toujours reconnue par les acteurs – le président de l'a.c.s.s est le chef d'établissement, ou est passé son rôle ?

Ceci nous à mené a poser des questions autour de :

Organisation, programmes d'actions, services de coordination ...

Quelles sont les influences de ces différents éléments sur le dynamisme de la fédération ?

Le projet de la fédération du sport scolaire et les programmes d'activités de l'A.C.S.S continuité ou rupture ?

Ces questions, nous embarquent, vers une analyse ciblée sur le rôle de l'administration sportive et des instances responsables du secteur (fédération, services).

La question qui reste, permanente dans notre problématique est la suivante : l'Administration sportive en Algérie est-elle au même niveau des administrations sportives des pays développés ? en d'autres termes, les facteurs qui relèvent de l'instance sportive (Organisation, programmes, services, effectifs des pratiquants) sont-ils des éléments favorisant la marginalisation et le non développement de l'instance sportive scolaire en Algérie ?

HYPOTHESES :

HYPOTHESE GENERALE :

L'écart du développement de l'administration entre, la fédération Algérienne du sport scolaire, et l'union nationale du sport scolaire en France, se situe en grande partie, dans l'élargissement des services internes et des services décentralisés, dans la diversité des activités et par conséquent, dans les taux des effectifs des pratiquants.

HYPOTHESE SECONDAIRE 1 :

Le nombre réduit des services décentralisés F.A.S.S, est un indicateur de l'état de développement du sport scolaire en Algérie.

HYPOTHESE SECONDAIRE 2 :

Les programmes d'activités, proposés par la F.A.S.S, seraient à l'origine de la mise en minorité, des pratiquants.

OBJECTIFS ET TACHES ENVISAGEES :

S'agissant du sport scolaire en Algérie, qui est d'ailleurs très loin du sens de l'action qu'il doit entreprendre, aussi les difficultés de trouver sa place dans le mouvement sportif national et dans le système éducatif, contrairement à ce qui se passe dans les pays développés, l'objectif visé par ce modeste travail est de :

Démontrer l'écart de développement administratif qui existe entre la fédération Algérienne du sport scolaire et l'union nationale du sport scolaire en France. Evidemment ceci nécessite plusieurs tâches à réaliser notamment celui de faire tomber le rideau sur : - son organisation – ses structures – son programme d'action – son impact sur le nombre de ses pratiquants.

Aujourd'hui plus que jamais l'innovation dans le domaine de l'administration sportive est une exigence, pour cela notre recherche à aussi pour objectif de pousser les administrateurs des instances sportives à développer de nouvelles attitudes se situant indistinctement sur plusieurs pôles – Animation – Formation – Compétition.

Ceci nous mène à réaliser d'autres tâches bien sûre :

- Renforcer la liaison A.C.S.S / F.A.S.S.
- Donner un sens à la fédération du sport scolaire en impliquant.

En impliquant les chefs d'établissements en tant que présidents d'associations sportives scolaires.

Il est aussi important de rappeler aux dirigeants administrateurs que la réalité de la pratique sportive n'est pas exclusivement la compétition dans sa forme traditionnelle, ainsi nous envisageons de contribuer fortement à la culture sportive des professeurs d'éducation physique, surtout que le sujet choisi (Administration sportive) est d'actualité, reste à développer, peu d'études l'ont traité dans notre pays.

DEFINITION DES CONCEPTS

La clarification de quelques concepts et le lexique que nous vous présentons ci dessous, a pour but de familiariser notre lecteur sportif avec certains mots, utilisés en général, dans le domaine du sport et en particulier, dans le domaine de l'administration sportive. Il ne prétend être ni exhaustif, ni épuiser tous les sens possibles des concepts présentés.

Nous pensons que le concept qui attire le plus dans notre modeste travail est celui de l'administration, d'après plusieurs auteurs il existe une difficulté certaine pour définir ce mot. Cette difficulté est due à la naissance et au développement rapide de ce concept, liée aux différentes activités et domaines, comme la politique, le droit, l'économie ou encore la gestion...

Nous essayerons de vous présenter des définitions de quelques spécialistes et dans ce sens, monsieur AMAR AOUBADI, pense qu'il est nécessaire de définir le mot ADMINISTRATION d'après le domaine.⁽¹⁾

Le mot administration d'un point de vue littéraire est tiré du mot administre, administrer, c'est à dire planifie, organise, oriente et surveille le travail des gens qui se réunissent autour d'une tâche bien définie ou encore un objectif précis.⁽²⁾

- Le mot administration dans la langue française et ce d'après le dictionnaire «PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ » 1982, veut dire action d'administrer⁽³⁾ et le mot administrer d'après le dictionnaire «LAROUSSE ETYMOLOGIQUE » 1971 est tiré de l'origine de la langue LATINE (ADMINISTRARE) et qui veut dire ; diriger, fournir, aider, servir.⁽⁴⁾
- L'administration d'une manière générale c'est donc orienter et gérer le travail des autres en vue de réaliser des objectifs définis au départ.

1- MATAR (A), TALHAT (H) : INTRODUCTION A L'ADMINISTRATION SPORTIVE, centre du livre, LE CAIRE, 1997, p.17

2- COLLET (H), comment faire connaître votre association, guide pratique, CREDIT MUTUEL, 1984, p.131

3- DICTIONNAIRE, « PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ », 1982, p.09

4- DICTIONNAIRE, « LAROUSSE ETYMOLOGIQUE », 1971

Cette administration peut être dans un domaine public ou dans un domaine privé. En France et en Algérie, quand on parle d'administration, on investit l'administration publique. A ce titre le professeur AHMED MAHIOU dit, 1996 : « Il est devenu normal de codifier l'administration par le secteur productif, non seulement dans la discussion normale mais aussi dans la discussion scientifique quelque soit le domaine, droit, économique, ou encore politique.

L'administration c'est donc, les ministères, les collectivités locales (wilaya, commune...) ou encore les institutions publiques ».⁽¹⁾

Quelques définitions de l'administration :

- L'administration est une opération d'exécution des travaux par les autres à travers la planification, l'organisation, l'orientation et surtout le contrôle des progrès.
- **Définition de FAYEL :** L'administration c'est, prédire, planifier et organiser, donner des ordres, coordonner et contrôler⁽²⁾.
- **Définition de FREDERIC TAYLOR :** l'art de l'administration c'est la connaissance juste de ce qu'on veut des hommes, de faire comme travail et ensuite c'est une vision (c'est à dire une observation) de ces hommes en plein travail, mais avec les meilleures méthodes et surtout les moins coûteuses⁽³⁾.

D'après les définitions citées ci-dessus, nous retenons que l'administration est un art comportant plusieurs actions ; la planification, l'organisation, l'exécution, le contrôle, la coordination et l'orientation des gens qui travaillent sur un projet pour réaliser un objectif précis.

1- AHMED (M), L'ADMINISTRATION, ALGER, 1996, p.19

2- CHELTOUT (H), MAAOUAD (H), L'ORGANISATION ET L'ADMINISTRATION EN L'EDUCATION PHYSIQUE, Maison du livre, le Caire, 1997, p 6.

3- CHELTOUT (H), MAAOUAD (H), déjà cité, 1997, p 6.

L'administration c'est aussi un art qui ne peut être stable, mais en perpétuel changement évolutif, car il est nécessaire de profiter de toutes les ressources, humaines, naturelles, matérielles, financières ou autres ressources. Ceci afin d'en bénéficier au maximum pour réaliser l'objectif projeté.

- **Définition du concept ; ORGANISATION :**

D'après EDGAR THILL, l'organisation est un système humain qui regroupe et articule des personnes autour d'un même bût, d'un même projet.⁽¹⁾

- **Définition du concept ; INSTITUTION :**

Selon RAYMOND THOMAS. 2000, le terme comporte deux sens qui se recourent, le sens juridique et le sens des sciences humaines.

- 1- Le sens juridique : Forme d'organisation sociale avec des statuts, des règlements et qui est créé par une loi.
- 2- Le sens des sciences humaines : Ce qui façonne, forme les conduites et les contrôle. Ensemble de normes, d'usages qui préexistent à l'individu. Les institutions constituent la culture.⁽²⁾

1- THILL (E), THOMAS (R) - 2000, CIT déjà, p.436

2- THILL (E), THOMAS (R) – 2000CIT, déjà, p.696

Définition du concept : PROJET :

D'origine latine, le mot «projectio », signifie littéralement projeter. Des définitions du petit ROBERT «image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre »⁽¹⁾ à celle du petit Larousse «ce que l'on a l'intention de faire »⁽²⁾, le mot « projet » peut s'entendre comme « une action spécifique, nouvelle qui structure méthodiquement et progressivement une réalité à venir pour laquelle on n'a pas encore d'équivalent exact », extrait de le MANAGEMENT DE PROJET 1991.

La proposition d'un projet sportif est d'initiative individuelle et/ou collective, mais dans notre recherche on ne retiendra que leurs mode de fonctionnement pertinents, attractifs et surtout fédérateurs.

Les définitions que nous avons apporté ci dessus, nous obligent à éclaircir deux points à nos lecteurs ;le fonctionnement du travail dans le domaine de l'administration ou de l'organisation et aussi les niveaux d'administration.

Le fonctionnement du travail dans le domaine de l'administration ou d'organisation :

Malgré que l'écart entre les deux concepts(administration et organisation) est clair, souvent, plusieurs auteurs utilisent les deux concepts comme synonymes pour un même sens.

Il existe plusieurs méthodes de fonctionnement dans le domaine administratif ou organisationnel, nous présenterons ici l'exemple théorique que propose MARION. HAYNES.1984 et qui se compose de 06 principales démarches :

1- DICTIONNAIRE, PETIT ROBERT, 1989

2- DICTIONNAIRE, PETIT LAROUSSE, 1982

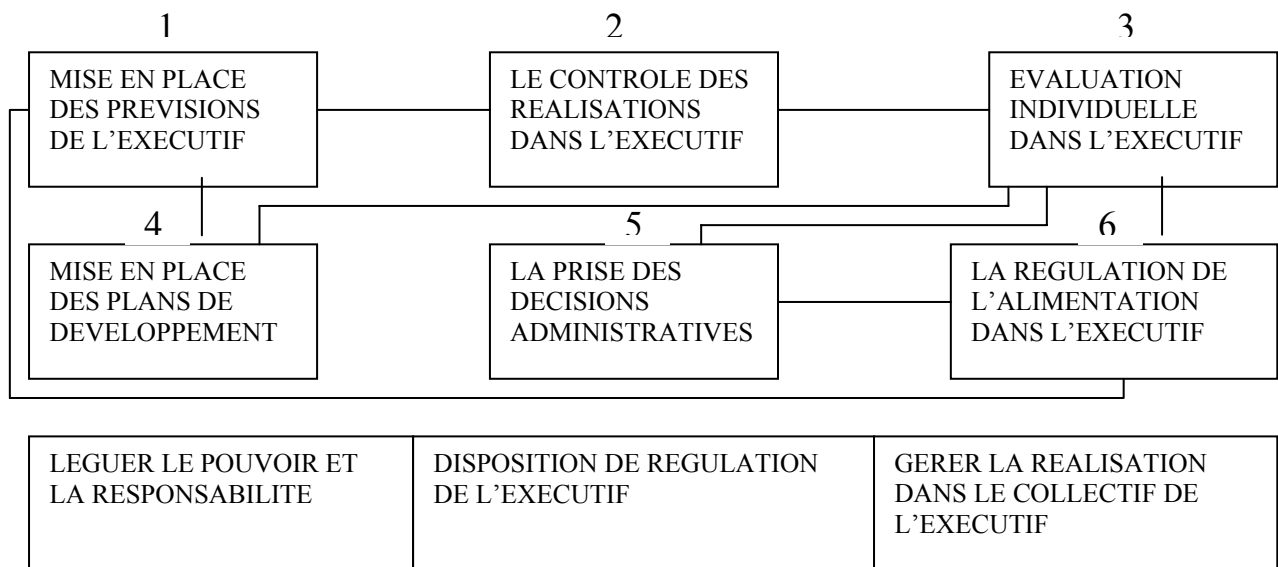


Figure N°01 : ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF⁽¹⁾

Les niveaux d'administration :

Dans n'importe quelle institution, nous pouvons avoir trois (03) principaux niveaux d'administrations. D'après TALHAT HOUSSEM-EDDINE 1997.⁽²⁾

- a- l'administration supérieure :** c'est une petite cellule d'individus à un échelon supérieur d'administration qui évalue les politiques et les plans généraux du secteur ou de l'institution, la responsabilité de l'administration supérieure est définie comme suit : - prédire les changements futurs – clarifier l'organigramme du projet – poser des plans à long terme – schématiser les politiques, les règles et les lois. – orienter et contrôler les initiatives des individus – rappeler l'importance de la responsabilité collective – développer le domaine administratif – encourager les recherches administratives.

1- MATAR (A), TALHAT (H), 1997 CIT déjà, p.13

2- MATAR (A), TALHAT (H), 1997CIT déjà, p 21.

- b- L'administration centrale :** Joue un rôle intermédiaire entre l'administration supérieure et l'administration directe (exécutive). Parmi ces spécificités, le suivi de la politique générale et le suivi de la réalisation des objectifs, traduire les objectifs à long termes en des objectifs périodiques et en petites étapes.

La responsabilité de ce niveau d'administration se limite à :

- Poser les plans départementaux à court terme – schématiser la politique exécutive afin de réaliser les plans départementaux.
- Poser clairement une organisation dans le travail et clarifier la responsabilité et l'autorité – Entraîner et faire évoluer l'administration directe – Orienter et coordonner les travaux – Encourager l'esprit du groupe – Contrôler et réviser les résultats - Poser des critères de l'exécution – Envoyer des bilans cycliques à l'administration supérieure – participer réellement et objectivement à construire des plans d'actions au projet à travers des informations et des propositions soumises à l'administration supérieure.

- c- l'administration directe (exécutive) :** Constitue l'ensemble des individus de l'institution, qui (les individus) occupent des postes d'exécution.

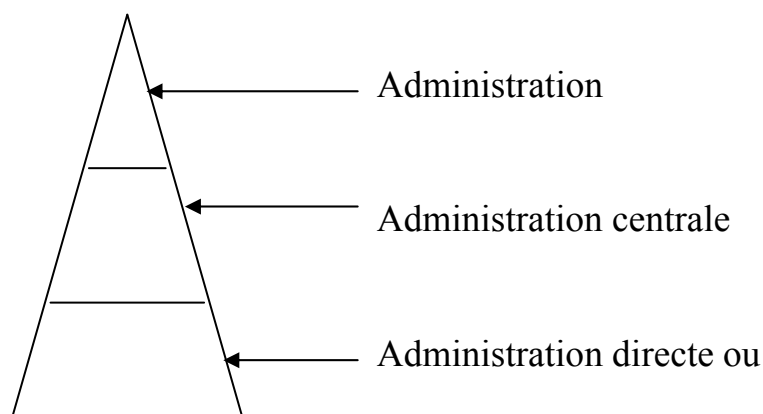


Figure N°2 : Les niveaux d'administrations (d'après TALHAT HOUSSEM-EDDINE, 1997⁽¹⁾

1- MATAR (A), TALHAT (H),1997 CIT déjà, p.24

Dans l'administration il existe en général trois sortes de qualités ou d'habilités chez les individus. Nous pouvons classer ses habilités dans les niveaux d'administrations comme suit ; et ce d'après MARION HAYNES.1984.

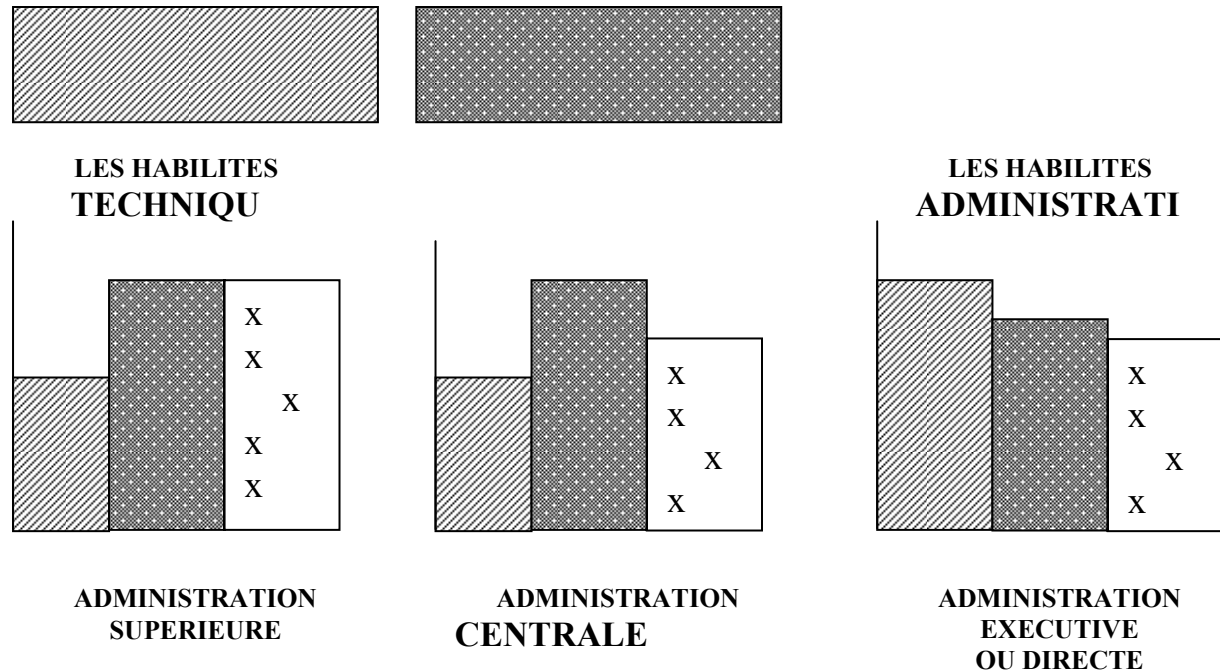


Figure N° 3 : Classification des habilités dans les niveaux d'administrations (d'après MARION HAYNES, 1984)⁽¹⁾

Difficultés de la recherche :

Nous avons rencontré un ensemble de difficultés durant notre recherche qui se résument comme suit :

- a- Plusieurs rendez-vous ont été reportés par les responsables de la Fédération Algérienne du Sport Scolaire (perte de temps).
- b- Les divergences de plusieurs administrateurs sportifs algériens dans la gestion, ont entraînés au départ plusieurs changements des centres d'intérêts de notre recherche.

1- MATAR (A), TALHAT (H),1997 CIT déjà, p.27

- c- Contraintes financières, aucune aide dans la prise en charge de notre voyage en France, malgré les multiples contacts des autorités responsables, malheureusement nous soulignons une perte d'intérêt et une démotivation d'un certain nombre d'opérateurs.
- d- Inexistence dans notre pays de documentation nécessaire quant à notre thème de recherche, ce qui nous a amené à s'en procurer de l'étranger.
- e- Absence d'études similaires.

Néanmoins, face aux multiples problèmes, contraintes, etc... nous nous sommes adaptés pour essayer de répondre aux exigences de notre étude

PREMIERE PARTIE

EXPOSE THEORIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'ORGANISATION DU SPORT VUE PAR

LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Structures organisationnelles du sport dans le monde :

1-1 Structures publiques pour l'organisation du sport

Le domaine de la jeunesse et des sports, fait l'objet d'un ministère par le gouvernement. Le ministère chargé du département ministériel de la jeunesse et des sports, exerce son autorité sur une administration centrale, sur les services extérieurs déconcentrés que sont les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports, ainsi que sur un certain nombre d'établissements nationaux.

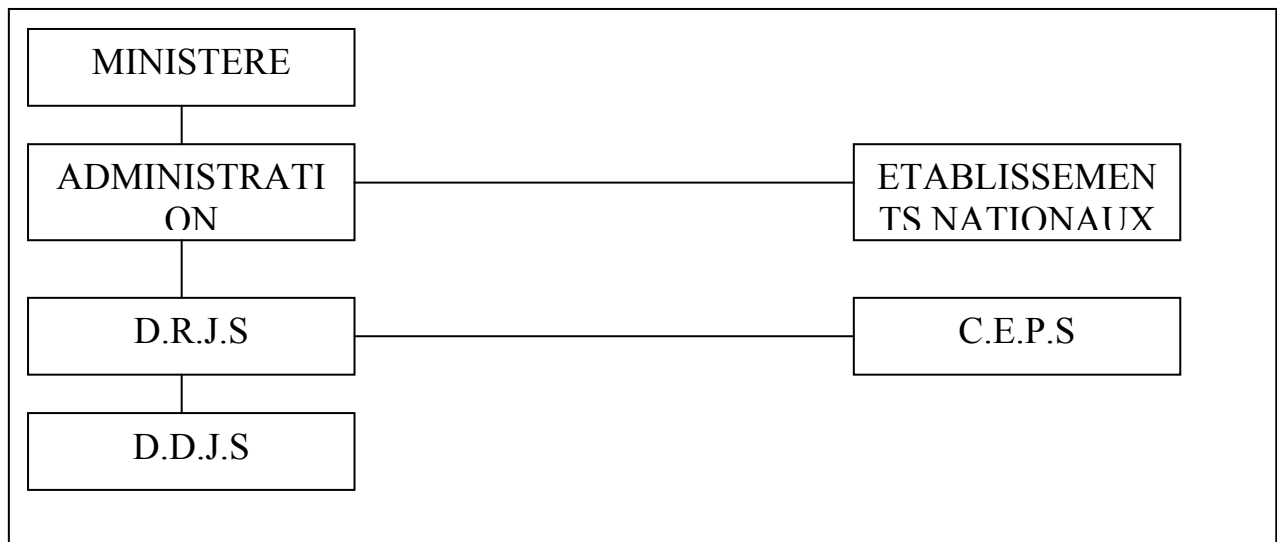


Figure N° 4 : Organisation générale du ministère chargé de la jeunesse et Des sports⁽¹⁾

L'administration centrale du ministère de la jeunesse et des sports comprend : la direction des sports, la direction de la jeunesse et de la vie associative, la direction de l'administration générale et la délégation aux formations. D'autre part, sont directement rattachés au ministre, l'inspection générale, le bureau du cabinet, le haut fonctionnaire de la défense, le bureau de la communication et le contrôle financier.⁽²⁾

1- THILL (E), THOMAS (R), 2000, cit déjà, p.449

2- THILL (E), THOMAS (R), 2000, cit déjà, p.449

La direction des sports, prépare et met en œuvre la politique en faveur des activités physiques et sportives, sous toutes leurs formes et pour tous âges : sport de haut niveau, sport pour tous et pratiques individuelles.

Elle a compétence en matière de sport civil, national et international et en liaison avec le ministère chargé de l'éducation nationale, en matière de sport scolaire et universitaire international. Elle prépare la réglementation relative aux métiers des activités physiques et sportives et en contrôle l'application. La direction des sports comprend : la sous direction du sport de haut niveau et de la vie fédérale, La sous direction du développement des pratiques sportives, le bureau de la réglementation du sport et des interventions financières, la mission d'évaluation et de conseil, le musée national du sport, est en outre, rattaché au directeur.

La direction de la jeunesse et de la vie associative, prépare et met en œuvre la politique en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire. Elle participe à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de promotion de la vie associative. Elle assure la coordination des actions interministérielles concernant la jeunesse. Elle contribue à la protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi qu'à la garantie de l'exercice de leurs droits. Elle prépare la réglementation relative aux métiers de l'animation ainsi que celles concernant les centres de vacances et de loisirs, et elle en contrôle l'application ; elle détermine les qualifications et diplômes exigés pour l'encadrement de ces centres.⁽¹⁾

Elle participe dans le domaine de compétence du ministère de la jeunesse et des sports, à la gestion du service des objecteurs de conscience. La direction de la jeunesse et de la vie associative comprend ; -le département enfant et jeunes dans la cité, -le département initiatives et insertion, -le département partenariat et relations internationales, -le département ressources.

1- HONNET(J), les politiques sportives des collectivités territoriales, paris, vigot, 1998.p.109

La direction de l'administration générale, assure la coordination des actions administratives, juridiques et financières du ministère ainsi que la promotion, le contrôle et l'évaluation de la politique de modernisation de l'administration. Elle est responsable de la gestion des personnels et des emplois. Elle prépare et exécute le budget et le plan. Elle gère les moyens de fonctionnement de l'administration centrale. Elle répartit les moyens de fonctionnements attribués aux services déconcentrés et aux établissements nationaux. La direction de l'administration générale comprend, la sous direction des affaires générales, la sous direction des établissements et des services déconcentrés.

En outre, la mission des archives est placée auprès du directeur.

La délégation aux formations, prépare et met en œuvre la politique du ministère, dans le domaine de la formation.

En liaison avec les directions, elle évalue les besoins en qualifications dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, elle en observe l'évolution. Elle définit les objectifs des formations aux métiers du sport et de l'animation, elle s'assure de leur mise en œuvre au sein des services publics de formation. Elle détermine et coordonne, en liaison avec les directions, la formation initiale et continue, des personnels du ministère.

La délégation aux formations comprend ;le département de la prospective et de la réglementation, le département de la coordination des actions de formation aux métiers du sport et de l'animation, le département de la formation initiale et continue des personnels.

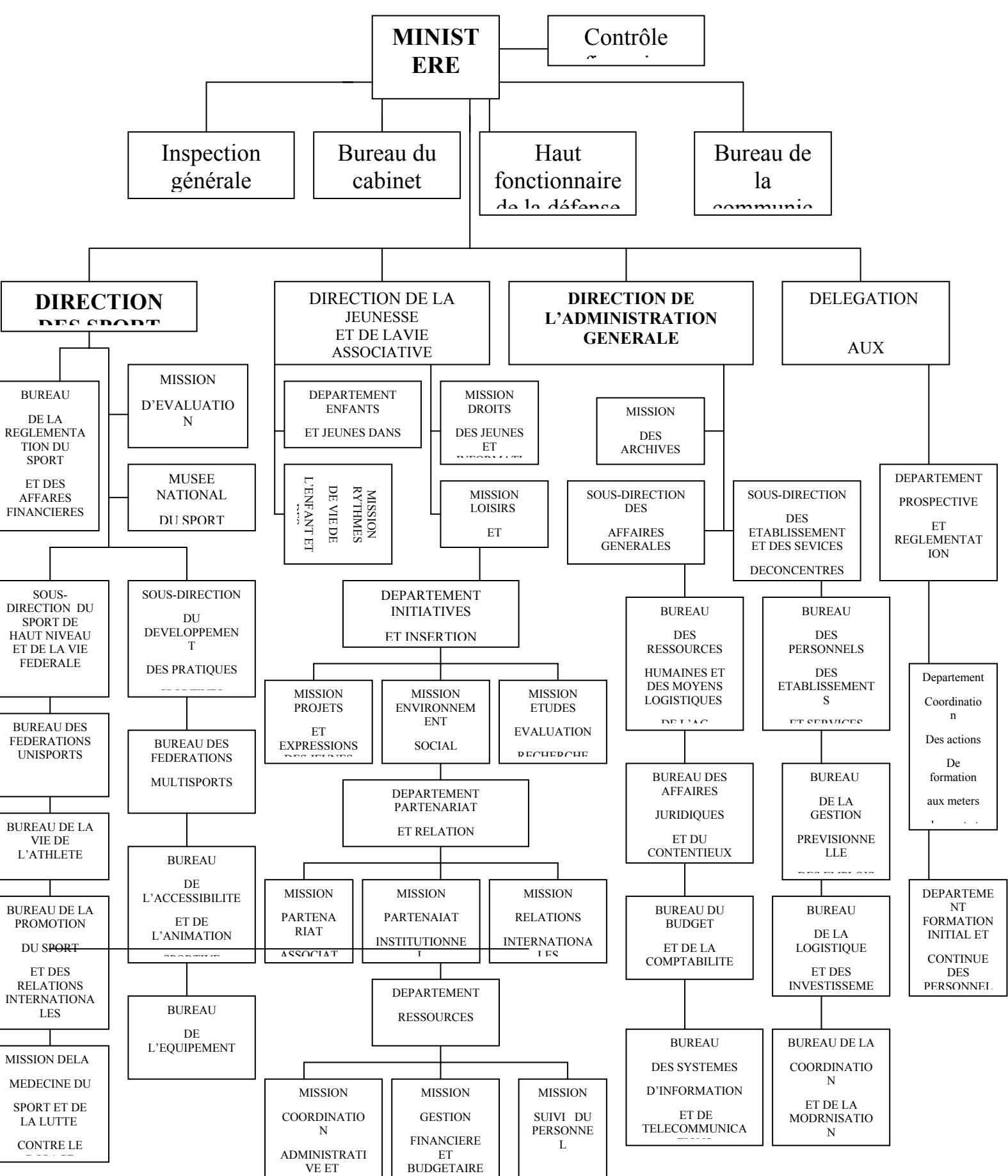


Figure N°5 : Administration centrale d'un ministère chargé de la jeunesse et des sports⁽¹⁾

1- CAJA (J), MOURARET (M), BENET (A). 1999 Cit. Déjà. P 252.

1- 2. Structures privées dans l'organisation du sport

Les associations sportives

A la base de l'organisation du sport, dans le monde se trouvent les pratiquants, réunis en associations sportives, très souvent affiliées aux fédérations sportives dirigeantes de la discipline qui les concerne.

Les comités départementaux et les ligues régionales sont les organismes intermédiaires reliant les associations aux fédérations. Ils constituent au regard de ces dernières les organes de décentralisation.

Seules les fédérations et associations sportives peuvent se voir, accorder l'agrément ministériel. En effet, l'agrément d'une fédération suppose nécessairement celui de ses ligues ou comités régionaux ou départementaux.

L'association sportive comprend évidemment, des dirigeants qui sont tenus, dans la plupart des fédérations, de posséder une licence dite de dirigeant.⁽¹⁾

En France, la création d'une association sportive est régie par la loi du 1er juillet 1901 et par son décret d'application en date du 16 août 1901.

Au termes des lois existantes dans le monde, une association naît d'une « Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ». ⁽²⁾

Toute fois, si l'association ne doit pas poursuivre un but lucratif, elle peut réaliser des bénéfices qui sont utilisés pour assurer son fonctionnement.

Dans la plupart des pays développés, on distingue, deux types d'associations, nous les présentons comme suit :

1- CAJA (J), MOURARET (M), BENET (A), 1999, CIT déjà, p.203

2- CHAZAUD (P), brevet d'état d'éducateur sportif 1e et 2° degré, PARIS, vigot, 1994, p.48

Les associations non déclarées : a ce niveau, le principe fondamental de la liberté d'association est exprimé. En effet, il est permis, à des personnes qui voudraient poursuivre en commun un but désintéressé, sportif par exemple, de se grouper en association pour réaliser leur projet.

Réunies ainsi, sans formalité, sans déclaration, ces personnes constituent une association non déclarée.

Mais dans ces conditions, l'association en tant que telle, ne possède rien en propre, et si des biens sont utilisés par elle, ils seront la propriété indivise des sociétaires. Ce type d'association ne peut obtenir l'agrément du ministère chargé des sports, ni bénéficier de l'aide de l'état ou de celle des collectivités publiques.⁽¹⁾

Les associations déclarées : Pour acquérir la personnalité morale, une association doit être déclarée à la préfecture du lieu où elle a son siège. Cette simple déclaration confère aux dites associations, ce qu'on a coutume d'appeler « La petite personnalité morale ».⁽²⁾

L'association déclarée avec insertion de cette déclaration au journal officiel, jouit alors de la capacité juridique.

1- COLLET (H), 1984, CIT, déjà, p.169

2- François (G), Brevet d'Etat d'éducateur sportif 1er et 2° degré, PARIS, Vigot, 1994.

2- **Les fédérations sportives**

2- 1. Les différents types de fédérations sportives :

En France, l'article 16 de la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives prévoit quatre types de fédérations susceptibles de concourir à la mission du service public.

Les fédérations unisports : n'organisent la pratique que d'une seule discipline sportive ou alors de plusieurs disciplines sportives à condition qu'elles aient entre elles un lien technique étroit reconnu par le ministère chargé des sports.

Les fédérations multisports : quant à elles organisent plusieurs disciplines sportives bien distinctes. Ce sont généralement les fédérations affinitaires ou liées à un milieu socio- professionnel particulier.

Les fédérations affinitaires : sont par exemple la fédération sportive et gymnique du travail (F.S.G.T), l'union des fédérations d'œuvres laïques d'éducation physique (U.F.O.L.E.P) et l'union du sport travailliste (U.S.T). Ces fédérations d'affinitaires proposent à leurs membres des activités sportives comme élément de développement d'une conception d'ordre social, philosophique ou religieuse.

Dans la pratique, elles favorisent grandement le développement du sport pour tous.

Les fédérations ou unions scolaires et universitaires : Rassemblent les associations et les licenciés des établissements d'enseignements scolaire et universitaire. Ce sont, entre autre, l'union nationale du sport scolaire (U.N.S.S) rassemblant les associations sportives du second degré de l'enseignement et la fédération nationale du sport universitaire (F.N.S.U) rassemblant les associations des établissements d'enseignement supérieur.

L'article 10 de la loi du 16 juillet 1984 prévoit que les fédérations et unions scolaires et universitaires soient rassemblées dans une confédération du sport scolaire et universitaire.

2-2. Mission des fédérations sportives :

Les fédérations sportives regroupent les associations, les sociétés à objet sportif, les sociétés d'économie mixte sportives locales et les licenciés.

Les fédérations agréées par le ministre chargé des sports participent à l'exécution d'une mission de service public. Ainsi sont-elles chargées de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives. Elles développent et organisent la pratique des activités physiques et sportives.

Elles assurent la formation et le perfectionnement de leurs cadres bénévoles.

Elles délivrent les licences et les titres fédéraux.

Sur le plan interne, les fédérations exercent un pouvoir disciplinaire, dans le respect des principes généraux du droit, à l'égard des groupements sportifs qui leur sont affiliés et de leurs licenciés. Elles font ainsi respecter les règles techniques et déontologiques de leur discipline.

En France, l'article 18 de la loi du 16 juillet 1984 attribue aux fédérations un pouvoir de contrôle sur les manifestations sportives qu'elles n'organisent pas elles-mêmes. Ainsi toute personne physique ou morale de droit privé qui organise une manifestation sportive ouverte aux licenciés des fédérations sportives, doit demander l'agrément à la fédération intéressée au moins trois mois avant la date fixée pour le déroulement de cette manifestation.⁽¹⁾

Bien que placées sous la tutelle du ministère chargé des sports, les fédérations exercent leurs activités en toute indépendance.

2-3. Fonctionnement d'une fédération sportive :

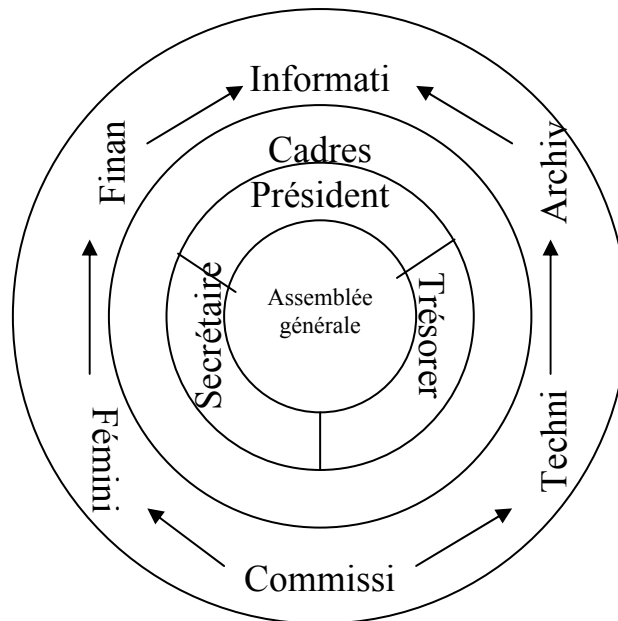


Figure N° 6 : Exemple du fonctionnement d'une fédération sportive.⁽¹⁾

L'assemblée générale :

L'assemblée générale est réunie au moins une fois par an pour faire le point de la politique sportive menée par la fédération et voter les différents rapports. Son rôle est donc classique par rapport aux assemblées générales de toute association du type loi du 1er juillet 1901 en France.

L'assemblée générale de la fédération est composée des représentants des groupements affiliés.

Ces représentants sont obligatoirement licenciés à la fédération et sont élus suivant l'un des trois modes suivants choisis par la fédération :

- soit directement par les groupements affiliés,
- soit par les assemblées générales des organismes départementaux,
- soit par les assemblées générales des organismes régionaux.

1- THILL (E), THOMAS (R), 2000, cit déjà, p. 469

On comprendra que le mode de désignation retenu sera variable suivant l'importance de chaque fédération quant au nombre de clubs qu'elle regroupe. chaque représentant dispose d'un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licenciés, délivrées par l'organisme qui l'a élu, et suivant un barème spécifique à chaque fédération.

On notera également que peuvent assister à l'assemblée générale, mais avec voix consultative, les adhérents à titre individuel ainsi que, sous réserve de l'autorisation du président, les agents rétribués par la fédération.

- **Le comité directeur de la fédération :**

Le comité directeur se réunit au moins trois fois par an et délibère sur les questions qui ne sont pas traitées par l'assemblée générale ou autre organe de la fédération.

Le comité directeur comprend de 20 à 45 membres élus par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans.

Des catégories particulières sont obligatoirement représentées au sein du comité directeur qui doit comprendre au moins :

- Un médecin licencié,
- Un éducateur sportif,
- La représentation des féminines et des corporatifs est assurée par l'attribution pour chacune de ces catégories d'un siège lorsque l'effectif est inférieur à 10% du nombre des licenciés et d'un siège supplémentaire par tranche de 10%.
- Ainsi, à titre d'exemple, si une fédération rassemble 25% de licenciées féminines, le comité directeur doit comprendre au minimum trois d'entre elles.

Enfin, lorsque la fédération compte des athlètes de haut niveau, elle doit leur réserver au moins un ou deux sièges suivant que leur nombre est inférieur ou égal et supérieur à 10%. On notera enfin que le directeur technique national

avec voix consultative aux réunions du comité directeur, les autres membres rétribués de la fédération peuvent y assister sur l'autorisation du président.

Le président et le bureau :

Dès l'élection du comité directeur, l'assemblée générale élit, au scrutin secret, le président de la fédération. Il est choisi parmi les membres de ce comité directeur sur proposition de celui-ci. Après l'élection du président, le comité directeur élit en son sein, toujours au scrutin secret, un bureau qui comprend au moins un secrétaire général et un trésorier.

Le règlement intérieur de la fédération fixe de façon plus détaillée la composition du bureau. Le mandat du président et des membres du bureau prend fin avec celui du comité directeur.

Les organismes décentralisés des fédérations :

Les organismes décentralisés sont généralement dénommés ligues ou comités régionaux ou comités départementaux. L'ARTICLE 16 de la loi du 16 juillet 1984 précise que les fédérations peuvent déléguer à ces organes internes une partie de leurs attributions dans la limite de leur compétence territoriale.⁽¹⁾

Les organismes sont constitués sous forme d'associations déclarées et leur ressort territorial est calqué sur celui des services extérieurs du ministère chargé des sports (directions régionales ou départementales de la jeunesse et des sports).

L'assemblée générale des comités départementaux doit se composer de représentants élus par les groupements affiliés à la fédération. Le nombre de voix dont ils disposent est déterminé en fonction du nombre de licenciés de chaque groupement.

1- THILL (E), THOMAS (R), CIT déjà, 2000, p.471

Pour les organismes régionaux, les représentants à l'assemblée générale peuvent être élus soit par les groupements affiliés, soit par les organismes départementaux, ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licenciés des groupements locaux ou départementaux suivant le mode de leur désignation. Le comité directeur de ces organismes doit être composé suivant les mêmes règles qui s'imposent au comité directeur de la fédération.

Les autres organes de la fédération :

Les commissions fédérales sont instituées par le comité directeur.

Certaines d'entre elles peuvent être prévues par le ministre chargé des sports, leur création devient alors obligatoire.

Un membre au moins du comité directeur doit siéger dans chacune de ces commissions.

Ces commissions jouent un rôle important dans le bon fonctionnement de la fédération. On peut penser en particulier à la commission médicale, aux commissions technique, de sélection, de formation ...

Enfin, il faut signaler que les fédérations qui délivrent des licences professionnelles sont tenues d'instituer un organisme chargé de diriger ces activités à caractère professionnel. Les statuts fédéraux doivent dénommer cet organisme et indiquer s'il est doté ou non de la personnalité morale.

La direction technique nationale :

En dehors des organes occupés par les élus bénévoles, il existe dans bon nombre de fédérations une direction technique nationale composée de cadres techniques mis à disposition de ces fédérations et rémunérés par le ministère de la jeunesse et des sports (directeur technique national, conseiller technique national, entraîneurs nationaux).

Les services administratifs :

Ils sont composés de salariés de la fédération, directeurs administratifs – du marketing – de la communication, comptables – secrétariats, etc.

3- la fédération internationale du sport scolaire (I-S-F)

3-1. Les origines, les objectifs et les structures de l'I-S-f

Toute organisation internationale, se doit d'informer ses adhérents et toute personne ou organisation intéressée sur ses buts, sa structure et son mode de fonctionnement.

-Naissance de la fédération internationale du sport scolaire :

Vers le milieu des années soixante, les contacts sportifs internationaux entre écoles se multiplièrent. A côté de rencontres fortuites et sporadiques entre deux ou plusieurs écoles, des tournois s'organisèrent régulièrement dans différentes disciplines, en handball dès 1963, en volley-ball depuis 1969, en football un an plus tard et depuis 1971 également en basket-ball. Chacun de ces tournois annuels donna naissance à des règlements de base et à un comité permanent.⁽¹⁾

Le grand nombre de compétitions nécessitant des épreuves éliminatoires au niveau national firent bientôt naître le désir de coordonner ces manifestations, dans le cadre d'une fédération internationale spécifique. Pour contribuer à la promotion de cette idée, le ministère fédéral de l'éducation et des arts de la république d'Autriche réunit en automne 1971 une conférence à VIENNE/RAACH où furent discutées les conditions de la création d'une fédération européenne du sport scolaire.

Après de très longs débats le projet fut approuvé. Cependant, compte tenu des possibilités de développements ultérieurs, la fédération ne fut pas limitée aux seuls pays européens. Un comité de promotion dont les membres furent

1- I-S-F, ORIGINES OBJECTIFS STRUCTURES, 1996, p.1

choisis parmi les délégués des 22 nations présentes, fut créé et la réunion de l'assemblée générale constituante fut fixée au 4 juin 1972 à beaufort (Luxembourg). Celle-ci adopta les statuts et procéda à l'élection des membres du premier comité exécutif.

- Objectifs et limites :

L'I-S-F est la fédération internationale des organisations officielles ou à défaut des organisations représentatives du sport scolaire des différents pays. Elle organise des compétitions scolaires internationales dans différentes disciplines sportives et encourage les échanges parmi les jeunes sportifs scolaires en vue d'une meilleure compréhension mutuelle. Elle recherche la collaboration étroite avec les autorités scolaires des pays adhérents, avec les organisations internationales ayants des buts semblables.

L'I-S-F limite ses activités aux établissements scolaires appartenants au second cycle. Elle poursuit ses objectifs indépendamment de toutes considérations politiques, religieuses ou raciales.

- Les structures :

L'organe suprême de la fédération internationale du sport scolaire est l'assemblée générale dans laquelle chaque pays membre de plein droit est représenté avec droit de vote. L'assemblée générale élit le comité exécutif et approuve les principes directeurs pour le travail à effectuer durant chaque période de fonctionnement.

Le comité exécutif est composé d'un président, de co-présidents (chacun responsable d'un continent), vice-présidents (responsable d'une mission exécutive déterminée par le comité exécutif), d'un secrétaire général, d'un trésorier, d'un 1er assesseur et de quatre assesseurs responsables du bon déroulement des activités de l'I-S-F. Un directeur exécutif (secrétaire général adjoint) est nommé par le comité exécutif.

Le comité exécutif s'occupe de l'exécution des décisions de l'assemblée générale et prend toutes les décisions dans tous les domaines, aux «termes des statuts I-S-F ».⁽¹⁾

Les commissions techniques veillent au déroulement normal des compétitions dans les différentes disciplines. Les présidents des commissions techniques sont membres du comité exécutif, sans droit de vote. Actuellement, il existe des commissions techniques pour le basket ball, le foot ball, le hand ball, le volley ball, ainsi que pour l'athlétisme (inclus cross-country et course d'orientation), la natation, le tennis de table, la gymnastique (inclus GRS) et le ski.

1- STATUTS, I.S.F, 1996, p.12

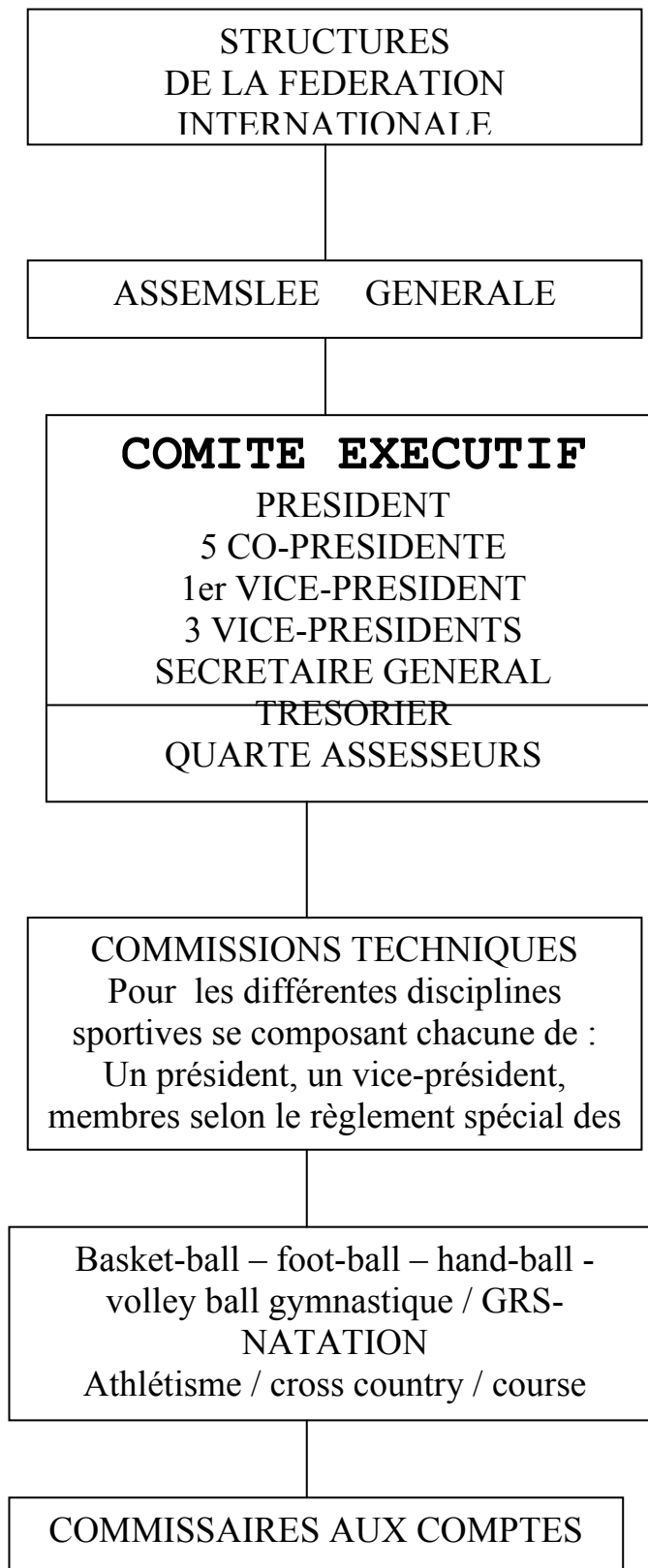


Figure n°7 : Les structures de l'I-S-F.⁽¹⁾

3-2. Les principes de la fédération internationale du sport scolaire :

-L'I-S-F définit comme sport scolaire toute activité sportive entreprise dans les écoles de toutes catégories (excepté les établissements de l'enseignement supérieur), organisée et approuvée par les autorités scolaires.

-L'I-S-F considère que le but principal du sport scolaire est le développement physique, intellectuel, moral, social et culturel de tous les élèves. Toutes les activités qu'elle organise doivent respecter cette finalité éducative.

-Fédération internationale du sport scolaire (I-S-F)

-L'I-S-F aspire à promouvoir le sport scolaire et à stimuler la création d'organisations nationales pour le sport scolaire. Elle se refuse à toute ingérence dans l'organisation du sport scolaire. Par contre elle est prête à répondre à toute demande d'information ou de soutien moral.

-L'I-S-F organise et coordonne les compétitions internationales du sport scolaire.

-L'I-S-F s'efforce d'établir des contacts plus étroits entre les organisations nationales du sport scolaire.

-L'I-S-F vise à réaliser une collaboration avec les associations sportives internationales et les institutions internationales poursuivant des buts analogues.

-L'I-S-F poursuit ses objectifs indépendamment de toute discrimination d'ordre politique, religieuse ou raciale.

-Le siège de l'I-S-F est le bureau du secrétariat. L'I.N.S.F organise des réunions, des conférences et des manifestations sportives entre les pays membres et les pays invités. Elle diffuse les circulaires et périodiques nécessaires à l'information des membres et des pays intéressés.

3- 3. Les commissions de la fédération internationale du sport scolaire :

A chaque discipline sportive, autorisée par le comité exécutif doit correspondre une commission technique. Il en sera de même, dans un but de coordination, pour la gymnasiade.

Chaque commission technique se compose d'un président et d'un nombre de membres, nécessaires au bon fonctionnement.

Les présidents et les membres des commissions techniques sont nommés par le comité exécutif sur proposition d'un pays membre.⁽¹⁾

Le pays organisateur déléguera un représentant supplémentaire auprès de la commission concernée pendant la période de la préparation et du déroulement de la manifestation.

Les présidents et les membres des commissions techniques sont nommés lors de la 1^{ère} réunion du comité exécutif, suivant immédiatement l'assemblée générale, pour une durée de quatre ans.

De nouvelles commissions techniques peuvent être constituées à chaque session du comité exécutif.⁽²⁾

Les présidents des commissions techniques sont responsables de l'activité de leurs commissions. Ils présentent le procès-verbal et le compte rendu de leurs travaux au comité exécutif.

Les commissions techniques examinent et règlent toutes les questions techniques relatives à l'organisation et au déroulement de la manifestation dans la discipline sportive qui les concerne en accord avec le délégué officiel.

1- règlement intérieur I-S-F, p. 18

2- règlement intérieur I-S-F, cit déjà, p. 21

CHAPITRE DEUXIEME

LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA PRATIQUE SPORTIVE :

Le monde sportif peut se diviser en trois groupes : Les dirigeants, les pratiquants et les cadres techniques. Les éducateurs sportifs sont des cadres techniques qui assurent la formation et le perfectionnement des pratiquants. La nature des lois et des règlements les amènent à exercer leurs actions au sein d'une cellule originale appelée " association sportive " ou " club ". Le pouvoir de décision est assuré par les dirigeants. Les éducateurs sportifs ont la responsabilité technique des entraînements et des compétitions.⁽¹⁾

Il pourrait sembler dans ce cas superflu de connaître les divers rouages administratifs qui régissent le sport. La pratique montre cependant que l'éducateur sportif est souvent amené à jouer un rôle important dans la gestion de son club, ou en tout cas un rôle de conseiller qui justifie une connaissance approfondie du fonctionnement de l'association et de toutes les instances et structures qui gravitent autour d'elle. Cette connaissance lui apportera une efficacité supplémentaire dans la recherche des crédits et moyens utiles à son travail sur le terrain. En outre, il doit connaître les différents textes et lois relatifs à la profession d'éducateur sportif.

Le sport en Algérie, avant l'indépendance, était organisé par la loi de 1901 relative aux associations sportives où l'activité était limitée pour les algériens à certaines disciplines (Football, Boxe et Athlétisme). Les autres disciplines étaient destinées aux colons. Cette discrimination reflétait la politique coloniale d'exploitation, d'oppression et de marginalisation. Au lendemain de l'indépendance, l'organisation sportive était embryonnaire, ce qui a nécessité la recherche de solutions aux différents problèmes concernant l'organisation, l'encadrement, l'animation et l'équipement.

1- MONNET (J), 1998 cit déjà, p.93

A partir de cette situation nous pouvons distinguer trois étapes essentielles qui sont caractérisées par la mise en œuvre de trois lois sur le sport.

- La période allant de 1962 à 1976 ; Après l'indépendance le mouvement sportif national a continué à fonctionner avec la loi de 1901 enrichie par le décret N° 63-254 du 10 juillet 1963 comme texte d'application.
- La période allant de 1977 à 1989 ; La parution en 1976 de l'ordonnance N° 76/81 du 22-10-1976 relative au code de l'E.P.S qui représentait la base essentielle des activités sportives nationales selon la politique générale de notre pays.

Cette loi est considérée comme une réforme sportive importante.

Cette réforme sportive a donné un intérêt particulier au secteur, notamment, dans la prise en charge financière et la réalisation d'infrastructures sportives.

- La période allant de 1989 à ce jour, qui a connu la promulgation de la loi 89/03 du 14 février 1989 relative à l'organisation et le développement du système national de culture physique et sportive. Cette loi a permis la démocratisation et l'autonomie des structures sportives et de réactiver le sport au sein des écoles, centres de rééducations, le sport de proximité et le sport en milieu spécialisé.

En comparant les différentes étapes du développement de l'E.P.S caractérisées chacune par la promulgation d'un cadre législatif et réglementaire, nous pouvons dire qu'il existe une inadéquation des lois sur le sport, par rapport à la réalité et aux exigences du domaine, à partir de deux aspects : La source des dispositions législatives et réglementaires et la confusion dans la définition des concepts. A ce sujet, l'approche de Mr ROUIBI confirme la relation entre ces deux variables et la situation de l'E.P.S en Algérie. En effet, dans sa réflexion M^r ROUIBI attribue “ Le marasme endémique que connaît le sport ” à des facteurs liés au cadre législatif⁽¹⁾. Dans son étude comparative des différents

1 ROUIBI (H) , de la loi de 1901 sur les associations sportives à celle de 1989, Revue E.P.S, ED IEPS, 1993.

textes réglementaires concernant les activités physiques et sportives, il observe que les systèmes d'organisation des APS en Algérie sont calqués tantôt sur la France tantôt sur les pays de l'est. Par ailleurs, il constate que le choix des concepts ne reflète pas la définition du système mis en place. De ce fait, il démontre que de 1962 à 1988 le système adopté était inspiré d'une politique socialiste, par contre les références réglementaires et les concepts étaient puisés de la législation française. Alors que dans la loi 89-03 la politique est orientée vers l'économie de marché et le libéralisme par contre, les concepts sont ceux des pays de l'est.

La loi 89-03 a permis la démocratisation des instances sportives en organisant des élections au sein des structures et organes sportifs.

L'autonomie de la gestion du sport au profit des structures concernées. En outre, elle a donné un statut particulier au secteur en définissant l'évolution des carrières des intervenants.

Elle est appréciée en tant que loi car elle a permis d'entamer une phase importante d'application avec l'élaboration de (15) quinze textes prenant en compte des aspects importants du sport au niveau de l'organisation, du fonctionnement et du financement.

Cependant, les rapides transformations économiques et sociales de ces dernières années au plan national ont démontré les limites du dispositif prévu par la loi.

1. Organisation et promotion des activités physiques et sportives :

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun ; elles sont un élément fondamental de l'éducation , de la culture et de la vie sociale. Leur développement est d'intérêt général et leur pratique constitue un droit pour chacun quels que soient son sexe, son âge, ses capacités ou sa condition sociale. L'état est responsable de l'éducation physique et sportive, placée sous l'autorité du ministre en charge de l'éducation nationale. Il assure ou contrôle, en liaison avec toutes les parties intéressées, l'organisation des formations conduisant aux différentes professions des activités physiques et sportives et la délivrance des diplômes correspondants. Ces constats sont l'objet de l'organisation et de la réglementation des activités physiques et sportives dans la majorité des pays dans le monde.

La promotion de la vie associative dans le domaine des activités physiques et sportives est favorisée par l'état et les personnes publiques par toutes mesures permettant de faciliter le fonctionnement démocratique des associations et l'exercice de bénévolat .

L'éducation physique et sportive et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles.

Après les concertations nécessaires, le ministre chargé de l'éducation nationale définit les programmes scolaires de l'éducation physique et sportive. Cet enseignement est sanctionné par des examens et concours compte tenu des indications médicales.

L'enseignement de l'éducation physique et sportive est dispense dans les écoles primaires et dans les établissements d'enseignement du second cycle, le cycle secondaire et d'enseignement technique .

Il est assuré :

- dans les écoles primaires, par les instituteurs et les institutrices, réunis en équipe pédagogique. Ceux-ci peuvent acquérir une qualification dominante en éducation physique et sportive pendant leur formation initiale ou continue. Toutefois, en cas de besoin, un personnel qualifié et agréé peut assister l'équipe pédagogique, à la demande et sous la responsabilité de cette dernière.⁽¹⁾

Dans les établissements du second degré, par les personnels enseignants d'éducation physique et sportive. Composantes de l'éducation physique et sportive, les activités physiques et sportives souvent volontaires des élèves sont organisées dans les établissements par les associations sportives scolaires. Les rythmes scolaires tiennent compte des besoins d'expression physique, d'éducation et de pratique corporelle et sportive.

Les établissements de l'enseignement supérieur organisent et développent la pratique des activités physiques et sportives des étudiants et de leurs personnels.

Des formations en activités physiques et sportives sont dispensées dans ces établissements.

Dans les établissements relevant du Ministre chargé de l'éducation nationale et dans les établissements spécialisés, les élèves et étudiants handicapés bénéficient de l'enseignement de l'éducation physique et sportive en fonction de leurs besoins particuliers.

Les groupements sportifs ne peuvent bénéficier de l'aide de l'état qu'à la condition d'avoir été agréés.

Une association sportive est créée dans tous les établissements scolaires à l'image de l'A-C-S-S (Association Sportive Culturelle et Sportive Scolaire) en Algérie ou encore à l'image de l'A-S (Association Scolaire) en France.

L'Etat et les collectivités territoriales favorisent la création d'une association sportive dans chaque établissement.⁽¹⁾

Les associations sportives scolaires et universitaires bénéficient de l'aide de l'Etat. Les collectivités territoriales peuvent concourir au développement de ces associations, en particulier en favorisant l'accès à leurs équipements sportifs. Les associations citées ci dessus sont affiliées à des fédérations ou à des unions sportives scolaires et universitaires. Ces fédérations et unions sont elles-mêmes affiliées à une confédération du sport scolaire et/ou universitaire.

2. Conditions de fonctionnement de l'association sportive scolaire :

La période hebdomadaire réservée aux activités de l'association sportive demeure le lundi après-midi. Il est donc nécessaire que l'emploi du temps général de l'établissement tienne compte de cette disposition afin de préserver une période d'activités et de rencontres sportives communes à tous les établissements. La fixation de cette journée ne fait pas obstacle à la mise en place, à d'autres moments, d'horaires supplémentaires organisés à l'initiative des personnels enseignants. Ce n'est que lorsque des contraintes impossibles à lever concernant en particulier l'utilisation des équipements sportifs le justifieront, qu'une autre période pourra être envisagée. En outre, il doit être rappelé que l'encadrement de l'association sportive est assuré pour l'essentiel par les enseignants d'éducation physique et sportive compte tenu du forfait horaire de trois heures hebdomadaires compris dans leurs obligations de service. Ces mesures engagent ces personnels à assurer l'encadrement de l'association sportive pour l'ensemble de ses activités et tout au long de l'année scolaire. Par ailleurs, s'il est vrai qu'un enseignant peut demander à accomplir la totalité de ses obligations de service en heures d'enseignement, il n'en demeure pas moins que cette possibilité doit demeurer exceptionnelle et justifiée par des

1- MONNET (J), 1998, cit déj) , p . 188

raisons particulières et personnelles car elle ne permet pas à cet enseignant d'apporter son entière contribution à l'action éducative à laquelle il participe. En effet, les activités de l'association sportive, s'articulant étroitement avec l'enseignement de l'éducation physique et sportive, l'évaluation de l'action professionnelle de l'enseignant ne peut se concevoir en rupture avec ce principe.⁽¹⁾

D'une manière générale, cette action est placée sous le contrôle de l'inspection générale d'éducation physique et sportive avec le concours des inspecteurs pédagogiques régionaux d'éducation physique et sportive. Enfin, il convient de souligner que la participation des élèves aux activités proposés suppose de leur part un acte d'adhésion. En l'occurrence, cet acte est officialisé par la prise de licence.⁽²⁾

A cet égard, l'attention des enseignants doit être appelée sur les problèmes de responsabilité qu'entraînerait l'absence de licences pour des élèves pratiquants au sein de l'association sportive.

3. Relations de l'association sportive avec d'autres organismes :

Le tableau ci-après montre les différents organismes qui influencent plus ou moins directement le fonctionnement de l'association. On peut les regrouper en trois grandes familles⁽³⁾ :

1. Les structures associatives qui regroupent l'ensemble du milieu sportif et fonctionnent selon le système associatif défini par la loi.
2. Les structures étatiques qui concernent les organismes de l'Etat chargés de gérer les affaires sportives (Ministère de la jeunesse et des sports) ou les affaires relatives à l'identité des associations.
3. Les collectivités publiques représentées par les communes, le conseil général au niveau départemental et les divers conseils régionaux .

1- Rapport des ateliers sur les assises nationales sur le sport, M.J.S 1993 p 41.

2- STATUTS et Règlement intérieur F.A.S.S. 1997 P 06.

3- CAJA (J), MOURARET (M), BENET (A), cit déjà, 1999 p. 247..

Ce tableau doit nous permettre de situer l'ensemble des organismes qui gravitent autour de l'association sportive.

Chacun de ces organismes aura une vocation particulière en fonction de sa situation sur le tableau dans le plan :

- Vertical : Echelon national, régional, départemental, avec une notion de voie hiérarchique (collectivités publiques exceptées).

Le plan départemental aura davantage un rôle de relation, de contact avec le public, d'application des directives.

Le plan régional servira d'intermédiaire, c'est-à-dire qu'il diffusera d'un côté les directives nationales et synthétisera, regroupera d'un autre côté les résultats de ces directives.

Le plan national a pour vocation essentielle l'élaboration d'une politique en fonction des moyens matériels, financiers, humains. Il assure aussi l'ouverture sur le niveau international.

- Horizontal : à quel type de structure appartient cet organisme. Ceci définira son mode de fonctionnement, son organisation administrative et sa finalité.

Ainsi :

- Les structures étatiques organisées sur le mode de la fonction publique ont davantage une mission de réglementation définie par la loi et un rôle d'aide au mouvement sportif (matériel, personnel, financier, locaux, promotion sociale et transport).
- Les structures associatives sont désignées comme telles car elles sont administrées selon les régimes des lois (le régime de la loi 1901 en France). Les fédérations ont pour mission de développer leurs disciplines ; le mouvement olympique s'occupe lui de coordonner toutes les fédérations et de traiter certains problèmes communs à toutes les fédérations (subventions,

compétitions multisports, création d'infrastructures sportives, sponsoring, problèmes médicaux, promotion sociale des athlètes de haut niveau, etc ...).

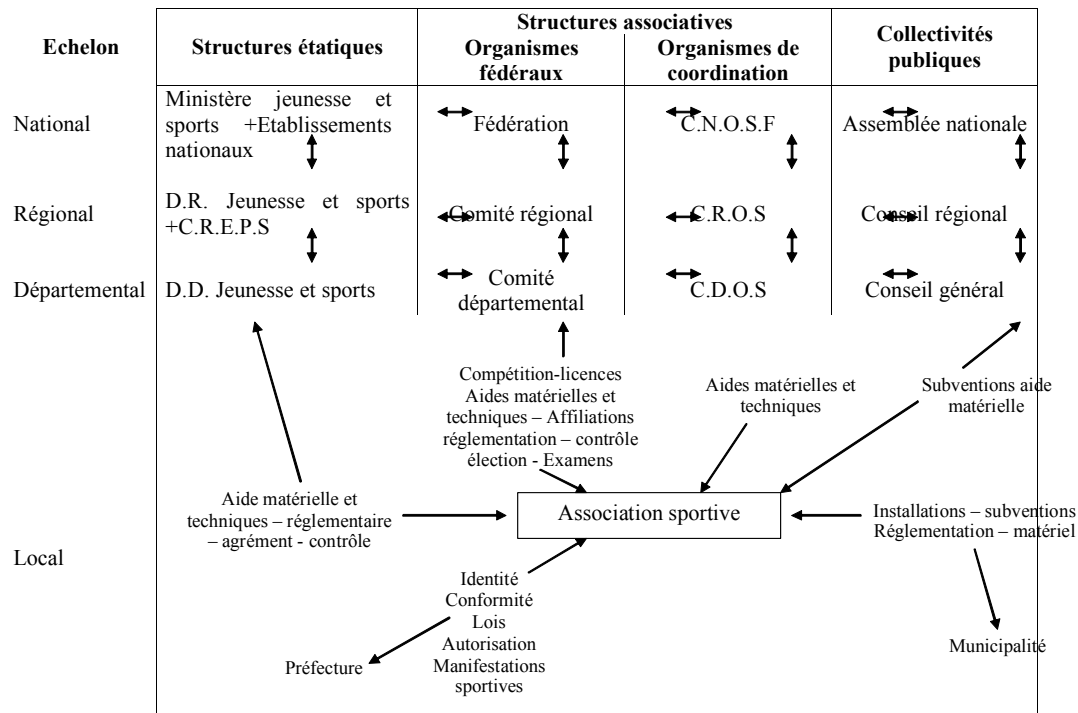
- Les collectivités publiques gèrent les affaires publiques dans des assemblées élues au suffrage universel.

Elles représentent le système politique c'est-à-dire qu'en fonction d'un budget et des pouvoirs qui leur sont attribués, elles prennent des orientations de gestion, de politique sportive en particulier. Elles n'ont pas de relations de hiérarchie contrairement aux autres structures citées, mais fonctionnent et se mettent en place de façon autonome.

En résumé, dès qu'il faudra présenter un organisme quelconque situé sur le tableau ci-après, nous essayerons de suivre le plan suivant :

1. Définir son mode de fonctionnement, son organisation administrative
2. Le situer par rapport aux autres organismes qui gravitent autour de lui (prendre la partie du tableau qui nous intéresse).
3. Définir son rôle en fonction de sa situation et en particulier se poser les questions suivantes : Cet organisme a-t-il un rôle de :
 - contrôle et réglementation – en quoi ? – incitation, encouragement à la politique sportive, - Formation.
4. Quelles sont les aides qu'apportent cet organisme au mouvement sportif sur le plan :
 - matériel prêté ou offert – subventions ?
 - en personnel – cadres techniques, - en locaux mis à la disposition
 - en installation sportive, - financier : : subvention- remboursement
 - promotion sociale des sportifs, - insertion social et professionnelle des jeunes, - transport : subvention ou remboursement.

Tableau N°1 : Montrant les relations de l'association sportive avec les divers organismes existants⁽¹⁾



4. L'organigramme des tâches dans la gestion d'une instance sportive

Le problème de base de la gestion, au départ d'un projet, est d'élaborer un plan d'action complet et cohérent pour aboutir à une planification détaillée. En pratique, c'est seulement dans les cas simples que l'on parvient à construire directement un schéma rationnel d'enchaînement des travaux nécessaires la réalisation du projet. Le plus souvent, il faut d'abord se constituer un inventaire des tâches à accomplir, en essayant de n'en oublier aucune (l'expérience des autres est à ce niveau importante).

Ces tâches, regroupées en grandes familles ou services et confiées à une ou plusieurs personnes responsables, vont constituer le corps de l'organigramme.⁽¹⁾

La coordination de tous ces services est confiée à un comité d'organisation qui peut être composé d'un président, de présidents et membres d'honneur choisis parmi les personnalités les plus importantes, de plusieurs vice-présidents, et d'un directeur responsable des divers services techniques chargés de l'organisation.

La réussite d'un projet dépend en grande partie de la bonne coordination entre tous les services. C'est pour cela qu'une équipe restreinte, réunie autour du directeur du projet, rassemblera très souvent l'ensemble des responsables des services.

Le mode décisionnel du directeur (Le leadership) est à ce niveau déterminant pour favoriser l'expression et la bonne motivation de l'équipe (Autocratique, démocratique, bureaucratique...).

Selon l'importance et la nature du projet, les divers services possibles peuvent être :

1- BOURE (R) , PAILLE AUT (I) : Les théories de la communication, Paris, cinemaction N° 63, 1992 . p 116

4.1.Le service administratif

Assuré par le secrétaire général sous les directives du président ou directeur, il assure la relation interne (informations et retour de courrier qui intéressent tous les autres services, compte rendu et état d'avancement du projet, mise en forme et présentation du projet)⁽¹⁾ et les relations externes c'est-à-dire le courrier, adressé à tous les organismes et personnes, qui intéresse les autres services (autorisations, financement, assurances, communication, invitations...).

4.2.Le service financier

Assure le recueil et l'emploi des fonds destinés au projet, et la comptabilité assurée par le trésorier. Il doit établir le prévisionnel et le suivi du budget du projet en liaison avec les autres services.

Il faudra particulièrement soigner les lettres de sollicitations, cibler les sponsors toujours très sollicités en leur montrant l'intérêt qu'ils pourraient trouver dans le projet.

On s'efforcera de réduire les lettres types circulaires (à bannir pour les personnalités) en essayant de les personnaliser par un mot manuscrit.⁽²⁾

Concernant les demandes auprès de l'état (jeunesse et sports par exemple), il sera nécessaire de connaître les rouages d'attribution des crédits (délais, dossier type, personnes ou services compétents, logique du service concerné.

Une convention (accord contractualisé écrit entre deux ou plusieurs partenaires) formalisera, le plus souvent, l'attribution de la subvention accordée en échange de la réalisation des objectifs décrits.

Un contrat formalisera, par contre, l'accord passé avec un organisme ou une personne privée qui pourra éventuellement se retourner contre l'instance ou l'initiateur du projet en cas de non réalisation.

1- HUMEAU (M.S), organiser un spectacle, ED du moniteur, 1989. P. 31.

2- HUMEAU (M.S) cit déjà, 1989. P. 41.

Si le projet prévoit des investissements lourds (achat de matériel, de terrain ou de locaux) sachez que la charge peut comptablement s'étaler sur plusieurs années (amortissements à porter sur le compte d'exploitation de l'année).

4.3. Le service technique

Son rôle est essentiel dans la réussite du projet puisqu'il doit préparer et suivre la mise en œuvre physique du projet en fonction des contraintes techniques édictées par les règlements fédéraux.

Dans une compétition, par exemple, il devra bien connaître les règlements fédéraux de compétitions, évaluer les besoins nécessaires à l'organisation, établir des contacts efficaces avec tous les dirigeants, officiels, techniciens et pratiquants de façon à bien coordonner l'action de tous. Il mettra en place le planning des rencontres, leur encadrement, le matériel nécessaire et la remise des récompenses.

4.4. Les service matériel

Son premier souci est de prévoir l'aménagement des lieux (construction, utilisation et confort adaptés aux besoins), leur accessibilité et l'exécution des travaux nécessaires.⁽¹⁾

Il collecte les besoins des autres services et essaie de les satisfaire en liaison avec les services comptables.

Il peut, selon les moyens, acheter, emprunter, fabriquer le matériel :

Il le transportera, le mettra en place, assurera la remise en état et le retour après utilisation.

1- HUMEAU (M.S) cit déjà , 1989.p.41

2- LE GOSS (J.P), les illusions du management , Paris, la découverte, 2000, p. 147

4.5. Le service du personnel

Parfois rattaché au service administratif ou financier pour sa gestion comptable, il mérite cependant un traitement différencié dans la mesure où il s'interroge sur les besoins quantitatifs et qualitatifs (compétence, formation)⁽¹⁾ en personnel des divers services. Ces besoins peuvent d'ailleurs varier au cours du déroulement du projet, et ce service devra procéder à des réajustements. La gestion des ressources humaines est un autre facteur important de la réussite.

4.6. Le service intendance

Gère les aspects restauration, hébergement et transport du projet ainsi que l'accueil des participants (accréditation s'il y a lieu, orientation et information). La liste des problèmes à résoudre à ce niveau n'est jamais définitivement bouclée compte tenu de la diversité des situations, de la diplomatie nécessaire pour satisfaire (ou contrôler) tout le monde (attention aux erreurs de protocole des personnalités, un service spécialisé peut parfois s'avérer nécessaire) et pour ne pas dépasser le budget prévisionnel (attention aux notes de téléphone, de besoins supplémentaires, d'invités surprises que l'on laisse en partant).

4.7. Le service médical

Il pourra, selon l'importance du projet, être un service interne à l'organisation avec ses moyens propres, ou une simple liaison avec les services externes de sécurité (pompiers, hôpitaux).

4.8. Le service propagande ou de communication

Assurera la relation avec les médias (préparation des articles rédactionnels, dossier de presse, transmission des résultats), la confection des programmes, des affiches, des banderoles des objets promotionnels souvenirs (fanions, tee-shirts, autocollants ...), les invitations...

Il a pour souci de donner une identité forte au projet (mettre en valeur les événements) ce qui est essentiel pour obtenir des aides (collectivités, sponsors).⁽¹⁾

CHAPITRE TROISIEME

LE SECTEUR DU SPORT

SCOLAIRE EN FRANCE

1. Le sport scolaire défini par la charte française :

- Le sport scolaire est un outil privilégié d'apprentissage de la liberté entendue au sens social. Il donne aux élèves « Le pouvoir d'agir » selon leur propre détermination, dans la limite des règles définies par l'organisation sportive. La liberté ainsi vécue contribue à l'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté et de l'humanisme.
- Le sport scolaire donne à tous les élèves les mêmes droits et les mêmes devoirs ainsi que la possibilité de s'exercer au respect de la règle, de l'adversaire et de l'arbitre. L'U.N.S.S contribue de façon irremplaçable à l'égalité des chances, à l'intégration, et à l'exercice de la solidarité .
- Le sport scolaire privilégie l'engagement collectif. En valorisant la notion d'équipe ; Respect des autres, tolérance, camaraderie, convivialité, fête, guide les manifestations qui sont un lieu d'épanouissement de solidarités collectives et de formation à l'éthique sportive, contribuant ainsi à éviter toutes formes de violence.

Le sport scolaire poursuit une double finalité éducative et sociale, en utilisant les activités physiques, sportives et artistiques comme un moyen au service du développement des objectifs du système éducatif, et l'U.N.S.S apporte des garanties éducatives et un suivi pédagogique correspondant aux responsabilités de l'état.⁽¹⁾

En organisant des rencontres sportives diversifiées accessibles aux élèves de la 6^e à la terminale sans exclusive, l'U.N.S.S participe à l'égalité des chances d'accès à une culture sportive de qualité.⁽²⁾

En participant à l'éducation à la santé, l'U.N.S.S contribue à améliorer toutes les formes d'hygiène de vie, participe à une mission de prévention et lutte contre le dopage, la drogue, l'alcool et le tabac.

1- Revue U.N.S.S, N° 107, JAV 2000 , p 52

2- STATUTS et Règlement intérieur U.N.S.S, 1986, p 10

En responsabilisant les élèves à des tâches d'organisation de rencontres sportives et en les intégrant à la vie de leur association, l'U.N.S.S crée des espaces de socialisation et de concertation et participe à la formation du futur citoyen.⁽¹⁾

Parce que les temps des rencontres sont source d'amitié, de joies, d'émotions fortes, et le théâtre d'expériences inoubliables, se crée une autre dimension de la relation élèves- professeurs et , au-delà, de la relation jeunes-adultes, condition essentielle de l'intégration.

2. Les instances organisationnelles des activités du sport scolaire en France :

Les services de l'U.N.S.S comptent (1) une direction nationale, 31 directions de services régionaux, 100 directions de services départementaux et les 9400 Associations sportives d'établissement organisent tout au long de l'année scolaire des rencontres sportives diversifiées, accessibles à tous les élèves scolarisés et licenciés.

L'Efficacité de leur action repose sur un réseau d'enseignants d'éducation physique et sportive dont les compétences offrent aux élèves une grande qualité d'accueil et de solides garanties pédagogiques.

Par sa dimension formatrice et valorisante, l'A.S (association sportive) de l'établissement est un maillon privilégié pour préparer l'élève à sa vie d'adulte .

Diversité et originalité des formules de rencontres, variété des activités proposées, encouragement à la mixité, à la formation des jeunes officiels ... L'U.N.S.S affirme sa spécificité et sa complémentarité avec le mouvement sportif et participe ainsi à la construction d'un sport « propre ».

1- Revue U.N.S.S, N° 108, Mars 2000, p 6

2.1. L'Union Nationale des Sports Scolaires (U.N.S.S) :

L'U. N.S.S est une fédération sportive scolaire au service des jeunes collégiens et lycéens, qui permet de participer aux rencontres organisées le mercredi après-midi et d'accéder aux responsabilités.

L'union nationale des sports scolaires est placée sous la tutelle du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, le Ministère de la jeunesse et des sports participant à la définition ainsi qu'à la mise en œuvre des objectifs de l'U.N.S.S .¹

L'U.N.S.S a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives ainsi que l'apprentissage de la vie associative pour les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.

L'U.N.S.S est une fédération multisport au service des licenciés des associations sportives des collèges et des lycéens, qui permet de pratiquer plus de 60 activités sportives et d'accéder à des fonctions de responsabilité.

L'U.N.S.S organise des compétitions à différents niveaux : district, départemental, régional et national.

Au plan national, on dénombre :

- 42 championnats de France U.N.S.S ou grands événements, en particulier les jeux de l'U.N.S.S organisés tous les deux ans qui regroupent près de 8.000 jeunes, garçons et filles,
- des rencontres promotionnelles,
- des activités adaptées aux demandes des jeunes,
- ou encore des jeux départementaux, régionaux...

1- STATUTS et règlement intérieur U.N.S.S , 1986, p .2

2.2. L'Association Sportive Scolaire (L'A.S)

L'association sportive construit le programme de ses activités selon les principes généraux et les orientations établies par l'union nationale du sport scolaire. Son action s'articule avec les projets arrêtés, dans le cadre de ces orientations, au plan régional et départemental. Toutefois, des initiatives spécifiques liées aux orientations de l'établissement et aux caractéristiques de la population scolaire peuvent trouver place au sein de ce programme, sous réserve :

- qu'elles ne soient pas conçues comme une alternative aux compétitions proposées par l'union nationale du sport scolaire mais bien comme des actions complémentaires de celles-ci,
- qu'elles aboutissent, à terme, à des manifestations situées hors de l'établissement,
- qu'elles soient connues de l'union nationale du sport scolaire qui sera ainsi en mesure de les analyser et d'en assurer éventuellement la promotion.⁽¹⁾

Enfin, d'une manière générale, l'action de l'association doit justifier d'une cohérence avec le projet pédagogique d'éducation physique et sportive de l'établissement.

1- L'A.S et l'U.N.S.S dans les lycées, U.N.S.S, AVRIL 1997, p 3

3. Inscription des actions des A.S et de l'U.N.S.S sur les trois pôles :

Le projet national, adopté l'unanimité par l'assemblée générale, réunie le 20 mai 1996 à Paris, a délibérément reprécisé le sens de l'action de l'U.N.S.S conformément à l'article 1 de ses statuts.

Il s'agit bien de favoriser le développement de la pratique d'activités sportives sous des formes aussi différentes que la compétition la détente, l'entretien, la découverte ou l'expression dans le cadre des A.S qui, occupant une place privilégiée et originale dans la vie de l'établissement, s'adresseront au plus grand nombre d'élèves détenteurs d'une licence U.N.S.S (dispositions statutaires des A.S)⁽¹⁾.

Novateur dans la méthode, évolutif dans son contenu, le projet national a vocation à constituer un cadre de référence, un outil de cohérence, voir une forme de dialogue actif pour répondre en permanence aux demandes et aux attentes. C'est pourquoi l'U.N.S.S a décidé d'inscrire les actions des A.S sur les trois pôles.

FORMATION – ANIMATION – COMPETITION

LES TROIS POLES D'INTERVENTION DE L'A.S

COMPETITION <i>Suivant un schéma traditionnel avec règlement national</i>		ANIMATION <i>Dans le cadre des politiques régionales et départementales, prenant en compte des activités traditionnelles et nouvelles suivant des règlements adaptés</i>	FORMATION <i>Sur un programme harmonisé au plan national</i>
Championnat de France (Label National)	Regroupement National		
		Jeux des Lycées (Avril)	
		Activités	
		Jeux des	
		Inter-	
		Activités intra-	
CALENDRIER s'appuyant sur les dates de qualification et d'organisation des dates événements nationaux		CALENDRIER adapté aux conditions locales : disponibilité des élèves, installations, emploi du temps, choix des activités	JEUNES OFFICIELS Arbitres- Animateurs ENSEIGNANTS – ANIMATEURS D'AS

Tableau N°2 : Les trois pôles d'intervention de l'A.S⁽¹⁾

1- U.N.S.S, Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, l'association sportive vers une citoyenneté active et responsable, Paris, Avril 1998. P. 11.

4. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE, le projet d'action de l'association sportive.

Il ressort que la description de l'activité menée au sein de l'association sportive ne peut se résumer au seul inventaire des différentes participations aux compétitions. Point de focalisation des données relatives aux missions générales du sport scolaire et des caractéristiques propres à l'environnement local, l'activité de l'association sportive sera donc définie dans un « plan d'action » permettant d'adapter les contenus en fonction des caractéristiques du public concerné et favoriser l'ouverture de l'association sportive. Il s'agit du projet d'association sportive .

4.1. ADAPTATION DES CONTENUS

Le projet doit rechercher la participation du plus grand nombre d'élèves de l'établissement, en tenant compte de la diversité du public concerné : garçons et filles, élèves de lycées d'enseignement général et technique, de lycées professionnels, de collèges. Il doit aussi offrir des activités sur la totalité de l'année scolaire.

La prise en considération de cette diversité du public requiert la mise en place d'une multiplicité de formules adaptées permettant de susciter et conserver les motivations de chacun. Ainsi, la pratique sportive scolaire doit recouvrir des niveaux, des contenus et des formes de pratiques différenciés en égard aux caractéristiques de l'établissement et des populations intéressées. Il est indispensable que soient proposées des rencontres permettant aux jeunes de s'exprimer et de progresser, en retrouvant, à la suite de cycles d'entraînement appropriés, des adversaires de leur niveau.

La prise en compte des aspirations des élèves suscite également une ouverture de l'éventail des activités proposées.

De façon conjointe et simultanée , le projet doit témoigner de la réalité de la vie associative en prévoyant différents types de participation active des élèves dans l'organisation et l'animation des activités par des prises de responsabilité dans différents domaines (organisation et préparation des activités, accompagnement des équipes, arbitrage, entraînement, gestion « promotion » et médiatisation de leur association....).⁽¹⁾

4.2. L'OUVERTURE :

L'ouverture doit tout d'abord s'opérer au sein même de l'établissement. La portée des dispositions concernant les statuts des associations incite à concrétiser cette ouverture par l'implication des personnels enseignants de l'établissement, des parents d'élèves, ect.

L'information la plus large doit être dispensée auprès de l'ensemble des personnes intéressées par la vie de l'établissement.

Le projet doit aussi traduire l'ouverture vers des partenaires extérieurs.

La présence au conseil d'administration de l'établissement et aux conseils départemental et régional de l'union nationale du sport scolaire de représentants des collectivités territoriales est de nature à faciliter l'instauration de liens avec celles-ci, de manière à aboutir à des réalisations communes.

De même, des opérations concertées avec le mouvement sportif, également représenté au sein des structures départementales et régionales de l'union nationale du sport scolaire, méritent d'être instaurées ou accentuées.

1- M.E.N , l 'association vers une citoyenneté active et responsable , U.N.S.S, 1998, P 17.

5- Le chef d'établissement, président de l'association sportive, un élément moteur :

L'association sportive est régie par des statuts dérogatoires à la loi 1901, le chef d'établissement est président de droit.(Décret N° 86-495 du 14-03-86). Le chef d'établissement pilote son association sportive, organise l'emploi du temps sans sacrifier l'association sportive, il se fait écho des activités et des résultats de l'association sportive auprès de tous les acteurs de la communauté directive à l'interne et à l'externe. Le président de l'association sportive préside aux réunions du comité directeur et de l'A.G., il réussit à impliquer élèves et adultes dans la vie de l'association sportive, il licencie à l'U.N.S.S tous les adhérents de l'association sportive. Le chef d'établissement contrôle le fonctionnement de l'association sportive et notamment le service des enseignants. Il assiste aux activités de l'association sportive comme, il valorise l'implication, la réalisation et la réussite des élèves et de l'encadrement. Le président de l'association sportive cite l'A.S, comme une référence à chaque opportunité dans les différentes instances de l'établissement et enfin participe à la mise en œuvre des moyens nécessaires au fonctionnement de l'association sportive.

Dans chaque académie, un chef d'établissement désigné par le recteur participe aux travaux de la commission nationale des chefs d'établissements, présidents d'A.S.

Celui-ci : -Rend compte des activités des A.S. de son académie au sein de la commission.

-Participe au débat et aux décisions de la commission.

Au sein de l'académie, il prolonge son action et établie des contacts avec la structure U.N.S.S. , il initie des débats au sein des regroupements des chefs d'établissements :

-à l'initiative des recteurs ou des directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

-à la demande des intéressés.

Des contacts plus personnalisés peuvent être établis directement avec les cadres mis à disposition par le ministère de l'éducation nationale à trois niveaux :

-Le service Départemental U.N.S.S.

-Le service régional U.N.S.S.

-La direction nationale U.N.S.S.

CHAPITRE QUATRIEME
LE SECTEUR DU SPORT SCOLAIRE
EN ALGERIE

LE SECTEUR DU SPORT SCOLAIRE EN ALGERIE

1- Les instances organisationnelles des activités du sport scolaire en Algérie :

Le sport occupe une grande place dans le mouvement sportif national, l'enseignant d'éducation physique et sportif est considéré comme élément moteur de toute activité sportive scolaire. L'organisation comprend plusieurs services ; 1 fédération nationale (F.A.S.S), 08 ligues régionales des sports scolaires, 48 ligues de Wilayas et 10702 Associations culturelles et sportives scolaires qui couvrent l'ensemble de nos Wilayas du territoire nationale.

1-1- LA FEDERATION ALGERIENNE DU SPORT SCOLAIRE (F.A.S.S.) :

La fédération sportive dénommée Fédération Algérienne des sports scolaires est omnisport, son sigle est F.A.S.S. et sa durée est illimitée d'après les dispositions de l'ordonnance N°95.09 du 25 Février 1995 (Décret N° 97-76).

La FASS A POUR MISSION :

- D'Elaborer et de mettre en œuvre le plan de développement des disciplines sportives pratiquées au sein du secteur scolaire.
- De promouvoir par tous les moyens la pratique des disciplines sportives au profit des scolaires.
- De veiller à l'application de la réglementation relative au contrôle médico-sportif et à la protection de la santé des élèves.
- De veiller à l'éducation morale des pratiquants et de l'encadrement sportif.
- De permettre aux élèves de s'associer réellement à la vie sportive scolaire.
- D'assurer et de favoriser l'émergence de jeunes talents sportifs.
- De coordonner son action avec celle des autres fédérations sportives pour le développement cohérent des différentes disciplines en milieu scolaire.

1-2- L'Association culturelle et sportive scolaire (A.C.S.S) :

Cette instance représente la cellule de base du mouvement sportif scolaire et national. L'organisation et l'administration de l'A.C.S.S. obéissent aux principes de gestion socialiste.

Dans chaque établissement scolaire est créée obligatoirement une association culturelle et sportive scolaire.

Cette association est gérée par un bureau exécutif et par une assemblée générale ; Le bureau exécutif est présidé par le chef d'établissement (Directeur d'école), le senceur ou le surveillant général représente le secrétaire général de l'ACSS, l'intendant de l'établissement est le trésorier de cette association et ce d'après les statuts de la Fédération Algérienne du Sport Scolaire et d'après le décret N° 97-376 du 08 octobre 1997.

Les objectifs de l'association culturelle et sportive scolaire sont :

- Le développement des activités culturelles et sportives à l'intérieur de l'établissement.
- Le développement des activités sociales et l'encouragement des initiatives et l'esprit de créativité des élèves.
- L'encouragement à la coopération et l'esprit de solidarité.
- L'organisation des expositions et des excursions et des manifestations sportives scolaires.

1-3- La ligue de wilaya des sports scolaires (L.W.S.S)

La ligue de wilaya des sports scolaires est une association wilayale, son sigle est LWSS, son objectif est d'organiser et d'animer le sport au sein de la wilaya. La ligue se compose d'une assemblée générale, d'un bureau exécutif et de commissions spécialisées. L'assemblée générale est présidée par le directeur de l'éducation de la wilaya, qui se compose des présidents d'A.C.S.S, des représentants d'associations des parents d'élèves ETC...

Parmis les tâches de la ligue de wilaya des sports scolaires, la coordination de toutes les activités des associations culturelles et sportives scolaires, l'étude et la préparation des programmes de développement suivant les orientations de la Fédération Algérienne du sport scolaire.

2- Les directions permanentes de la Fédération Algérienne du sport scolaire (F.A.S.S)

2-1- Encadrement administratif :

Les moyens mis à la disposition du secrétaire général de la F.A.S.S sont réduits. Il est à noter que cette direction importante, élément moteur de toute autre instance sportive, semble gérée au niveau de la F.A.S.S par un seul membre (Secrétaire Général).

Le trésorier général, gêné par l'éloignement (300 Kms), essaye d'assurer le mieux possible sa disponibilité dans la gestion financière, cependant la prise en charge quotidienne des opérations financières de la fédération n'est pas assurée par un comptable spécialiste⁽¹⁾.

Le personnel administratif est confronté à plusieurs fréquents tracas du C.F.S (Centre des Fédérations Sportives) pannes d'électricité, de téléphone, froid... néanmoins avec davantage d'expérience, ce personnel, travaille mieux, dans la solidarité.

2-2- Encadrement technique :

Depuis plusieurs années la direction technique nationale (D.T .N), souffre de plusieurs problèmes, les techniciens n'ont jamais pu obtenir le détachement complet promis pour être plus disponibles et plus performants au bénéfice du sport scolaire. Ces difficultés ont conduit les techniciens a démissionner, après de nombreuses années de sacrifices à la F.A.S.S, ce qui a engendré, une très grande instabilité de la direction technique.

1- Bilan F.A.S.S. 1999, P.10

3- Les locaux de la Fédération Algérienne du sport scolaire :

Le siège de la fédération ; déjà dépourvu de certaines commodités hiver comme été, est souvent l'objet de coupures du courant électrique avec des conséquences fâcheuses sur le fonctionnement (Fax, photocopieur, en panne de même que la réalisation des documents sur micro), perturbant évidemment la bonne marche des différents services⁽¹⁾.

4- Information et communication :

Un bulletin d'information est élaboré chaque année, sous une forme attrayante et avec des moyens rudimentaires par un membre du bureau fédéral, qui a le mérite d'offrir une série d'informations techniques aux différentes ligues de Wilayas des sports scolaires (L.W.S.S). l'objectif de la F.A.S.S dans ce domaine est que les ligues participent davantage à l'élaboration du contenu du bulletin en faisant connaître leur vie, leurs expériences et leurs difficultés.

Au plan national, toutes les démarches ont été vaines pour arriver à assurer une bonne couverture médiatique des principaux événements organisés par la F.A.S.S.

Des essais au niveau local, ont eu néanmoins plus de succès en particulier à Oran et Constantine.

5- Relations internes et inter-structurelles de la Fédération Algérienne du sport scolaire :

Au niveau Wilayal l'organisation et le suivi des ligues de sport scolaire demeurent l'aspect essentiel de l'action de la F.A.S.S. Les rapports reçus ont mis en lumière la situation précaire et l'activité « en veilleuse » de certaines Wilayas et celles bien démunies comme Illizi et Tindouf.

1- Bilan F.A.S.S. 1999, P.10

Les relations avec les fédérations spécialisées restent insuffisantes (Manque de disponibilité des cadres de la F.A.S.S ; ignorance peut être de certaines fédérations du bien fondé de relations plus concrètes et soutenues avec le sport scolaire) d'après monsieur SI MOHAMED JAMEL, président de la fédération Algérienne du sport scolaire. Assez bonnes relations avec les fédérations d'Athlétisme et de Judo.

Au plan international, relations classiques avec la fédération internationale du sport scolaire (I.S.F), mais aussi avec l'union arabe de l'E.P.S (U.A.E.P.S), néanmoins la nature des relations avec cette structure doit se préciser⁽¹⁾.

DEUXIEME PARTIE

ASPECT PRATIQUE

Chapitre cinquième : Méthodologie de la recherche

Il est nécessaire de rappeler que la réalité de notre travail tourne autour, des problèmes d'administration, que rencontre l'instance, responsable du secteur du sport scolaire. Dans cette perspective, il a été décidé d'ouvrir un chantier, portant sur quatre facettes (l'organisation, les services de coordination, les programmes d'action et enfin les effectifs des pratiquants). Ces facettes seront comparées à celles d'une instance responsable du même secteur (sport scolaire) mais d'un autre pays : La France. Il s'agit donc d'en faire apparaître les différences et les points communs. Comme nous rappelons aussi, et concernant les hypothèses posées au départ, que nous devons confirmer ou infirmer que les quatre facettes citées ci-dessus sont à l'origine de l'écart de développement administratif, existant entre les deux instances (Fédération Algérienne du sport scolaire et l'union nationale du sport scolaire de France.).

1- Méthode de la recherche

Nous situons notre recherche au type qui a une visée descriptive. Ce type adopté, dans notre étude s'appuie sur les objectifs assignés, permet donc de dire que c'est une recherche descriptive, puisque l'objet ici est préalablement identifié (Fédération des sports scolaires). La méthode choisie vise à produire des connaissances objectives sur l'objet, en faisant apparaître quatre paramètres de l'administration (Organigramme, service de coordination, programmes d'activités et les effectifs).

Notre travail a pour tâche de décrire des objets, des faits en utilisant une stratégie d'observation à travers une étude comparative, en se distinguant de la présentation d'une opinion globale ou d'une prescription. Cette comparaison, se consacre aux systèmes des deux instances sportives (Fédération Algérienne du sport scolaire et l'union nationale des sports scolaires en France).

2- **Moyens de la recherche**

Pour le recueil des informations, nous avons estimé nécessaire d'enquêter en utilisant comme outil l'entretien, et afin de recueillir un maximum d'informations, nous avons fait une préparation humaine, en faisant participer une personne bien entraîné au départ.

3- **Questionnaire de l'entretien**

Nous avons estimé nécessaire, de préparer un questionnaire, relatif à notre entretien, destiné aux acteurs des deux structures (F.A.S.S. / U.N.S.S.). Ce questionnaire à servi de guide pour l'octroi d'informations indispensables a notre travail de recherche. Quatre plans ont été explorés, reflètent notre centration sur l'administration sportive. Ces quatre plans ont été traités comme suit :

1- **Plan relatif à l'organisation de l'instance (F.A.S.S.-U.N.S.S.)**

Concernant ce plan, quatre points ont été soulevés lors de l'entretien :

- a- Aperçu sur l'organigramme général de l'instance.
- b- Organisation de la direction technique nationale (D.T.N).
- c- Gestion et suivi des tâches et des opérations de l'instance.
- d- Etude et suivi des dossiers particuliers.

2- **Plan relatif à l'investigation des services de coordination décentralisée**

- a- Les services de coordination de la base au sommet
 - Nombre.
 - Organisme.

b- Les actions réelles entreprises par ces services

- Tâches

- Objectifs

3- Plan relatif aux programmes d'actions et aux activités proposées par l'instance (F.A.S.S. – U.N.S.S.)

a- Stratégie de détermination des programmes

b- Participation de la direction technique nationale quant à l'élaboration du plan d'action et des programmes d'activités.

c- Participation de l'assemblée générale quant à l'élaboration du plan d'action et des programmes d'activités.

d- Systèmes et diversité des programmes d'activités (formules de compétition et formules d'animation, proposées dans les programmes).

4- Plan relatif aux effectifs des pratiquants

a- L'effectif global des pratiquants au sein de l'instance.

b- Le nombre d'associations sportives scolaires.

c- Les effectifs des pratiquants par activité sportive.

d- Les effectifs des officiels/Elèves formés dans le cadre de l'organisation sportive.

Pour de plus amples informations, les premiers responsables des instances (Président/Directeur), nous ont orienté vers les différents directeurs méthodologiques s'occupants, des structures spécifiques quant aux plans de notre travail, c'est ainsi que nous avons pu, vérifier la convergence des réponses.

Nous n'oublions pas de signaler, l'utilisation d'un microphone afin d'enregistrer, toutes les informations données par les interviewés, sans les interrompre, ou les gêner.

4- Déroulement et organisation de la recherche

Afin de nous assurer du bon déroulement de notre recherche, nous avons jugé utile et nécessaire de nous rapprocher le plus possible des deux instances (F.A.S.S. / U.N.S.S.). pour l'union nationale des sports scolaires en France, nous avons été contraint de nous déplacer à Paris. Monsieur si MOHAMED Jamel, président de la Fédération Algérienne du sport scolaire, nous a remis une lettre de recommandation afin de nous faciliter la tâche au sein de l'instance Française. Notons qu'à chaque visite, nous avons été agréablement surpris par l'accueil chaleureux de tous les membres de l'U.N.S.S.

Validité et fiabilité :

- ◆ Nous avons présenté notre entretien à trois responsables gérants actuellement des fédérations sportives (Mr MEGNOUNIF Mohamed Kamel, Président de Fédération Algérienne d'Athlétisme, Mr CHIKH Hassan, Président de la Fédération Algérienne du Sport Universitaire et enfin Mr LAZHARI Mohamed Président de l'Union Africaine de Gymnastique).
Après plusieurs discussions qui nous ont mener à faire quelque changement dans la préparation du questionnaire de notre entretien. Il est apparu opportun de garder les quatre facettes de notre recherche (Organisation – Services de coordination – Programmes d'activités – effectifs des pratiquants). Ceci nous a mené à la validité de notre enquête.
- ◆ Pour la fiabilité de notre recherche une enquête préliminaire a été réalisée avec plusieurs responsables F.A.S.S et plusieurs responsables U.N.S.S, ainsi en Novembre 1999, nous nous sommes approchés des animateurs F.A.S.S, nous avons observé des séances d'animation, nous avons récupéré des statistiques du ministère de l'éducation nationale et aussi nous avons consulté plusieurs rapports d'activités des services décentralisés (L.R.S.S et L.W.S.S).

En Décembre 1999, nous avons pris contact avec l'I.S.F (Fédération Internationale du Sport Scolaire) des contacts aussi avec l'Union Nationale des Sports Scolaires de France et nous nous sommes réunis avec le Président de la Fédération Algérienne du Sport Scolaire.

5- Les étapes et les échéances

L'organisation de notre recherche est passée par deux étapes ; La première, a été consacré pour l'enquête sur la fédération Algérienne du sport scolaire et qui a duré près de trois (03) semaines (du 10/01/2000 au 29/01/2000). Soulignons que, plusieurs rendez-vous, ont été reportés par les responsables F.A.S.S.

La deuxième étape ou nous avons, fait le déplacement vers l'instance Française (Union Nationale des Sports Scolaire). La programmation faite, a été largement respectée, 05 jours de travail et de rencontres avec les responsables ont été suffisamment bénéfiques pour le recueil des informations, (du 20/03/2000 au 27/03/2000). Pour les deux étapes, nous avons sollicité en premier lieu, les responsables des instances (président et directeur), ensuite nous nous sommes entretenus avec les directeurs méthodologiques et ce d'après les plans et les facettes de notre enquête.

Les tableaux N°3 et N°4 que nous vous présentons ci-dessous, indiquent les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus.

Tableau N°3 : Organisation des rencontres avec les responsables F.A.S.S.

Nom et Prénom du responsable	Fonction au sein de la F.A.S.S.	Date et lieu de la rencontre
Si MOHAMED Jamel	Président F.A.S.S.	10/01/2000 Siège F.A.S.S. 15/01/2000 Siège F.A.S.S.
FERRED Youcef	Secrétaire général F.A.S.S.	18/01/2000 Siège F.A.S.S. 21/01/2000 Siège F.A.S.S.
LAHMAR Saci	Trésorier général F.A.S.S.	26/01/2000 Siège F.A.S.S.
BOULOUH Abdelhakim	Directeur technique national F.A.S.S.	27/01/2000 Siège F.A.S.S. 29/01/2000 Siège F.A.S.S.

Tableau N°4 : Organisation des rencontres avec les responsables U.N.S.S.

Nom et Prénom du responsable	Fonction au sein de l'U.N.S.S	Date et lieu de la rencontre
Jean Louis BOUJON	Directeur U.N.S.S.	20/03/2000 Siège U.N.S.S.
Monique DESJARS	Chargé de mission auprès du directeur	21/03/2000 Siège U.N.S.S.
A. DAVIAU	Gestion des moyens administratifs	23/03/2000 Siège U.N.S.S.
Claire Si AMER	Coordination des activités sportives	24/03/2000 Siège U.N.S.S.
Sylvia LECOMTE	Relations internationales	27/03/2000 Siège U.N.S.S.

5- Méthode statistique :

Nous avons utilisé la méthode statistique pour comparer deux des quatre facettes des instances sportives (F.A.S.S et U.N.S.S). Les deux facettes sont les services de coordination décentralisés et les effectifs des pratiquants.

Pour les services de coordination décentralisés, nous avons calculé les pourcentages pour chaque échelon de service décentralisé et donc la statistique descriptive, ensuite nous avons calculé pour la même facette le X^2 pour voir s'il existe une différence significative entre la F.A.S.S et l'U.N.S.S, concernant les variables nominatives et leurs fréquences.

Formule des pourcentages :

$$\% = \frac{100 \times F^1}{F^1 + F^2}$$

dont F^1 est la fréquence première

et F^2 est la fréquence deuxième

Pour les effectifs des pratiquants, (deuxième facette) nous avons calculé tout d'abord les pourcentages simples, statistique descriptive par la même formule citée ci-dessus, après nous avons utilisé le T test par le logiciel SERIOLOG.PROGRAMME des sciences sociologiques (S.P.S.S version 9.01) et donc la statistique analytique, ceci nous a amené à comparer la F.A.S.S à l'U.N.S.S concernant les effectifs des pratiquants.

CHAPITRE SIXIEME

PRESENTATION DES RESULTATS

Présentation des résultats

1. Présentation des résultats, fédération algérienne du sport scolaire

1^{er} plan, relatif à l'organisation de la F.A.S.S

- a- L'aperçu sur l'organigramme, nous a permis de récolter les informations suivantes :

La conception organisationnelle est des plus classiques, sous forme pyramidale qui s'étale du président jusqu'aux responsables départementaux, s'occupant des disciplines sportives et ce comme le souligne la présentation suivante ;

Organigramme de la fédération algérienne du sport scolaire

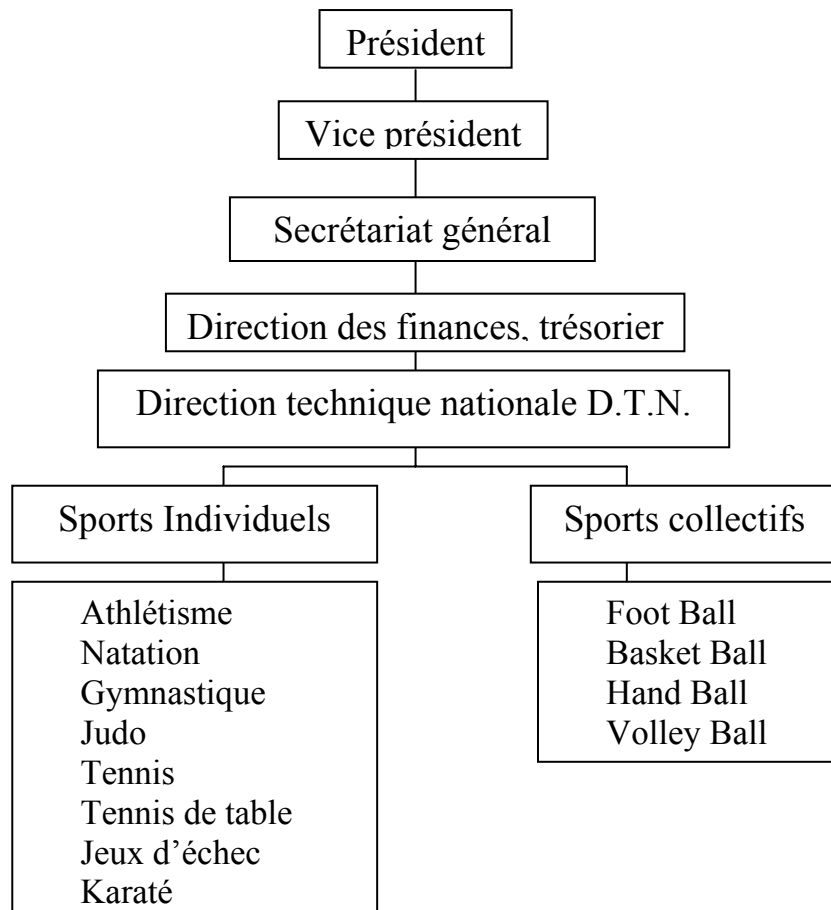


Schéma N°1 : Schéma organisationnel de la fédération algérienne du sport scolaire

b- L'organisation de la direction technique nationale est comme suit :

Direction technique nationale F.A.S.S 1999-2000

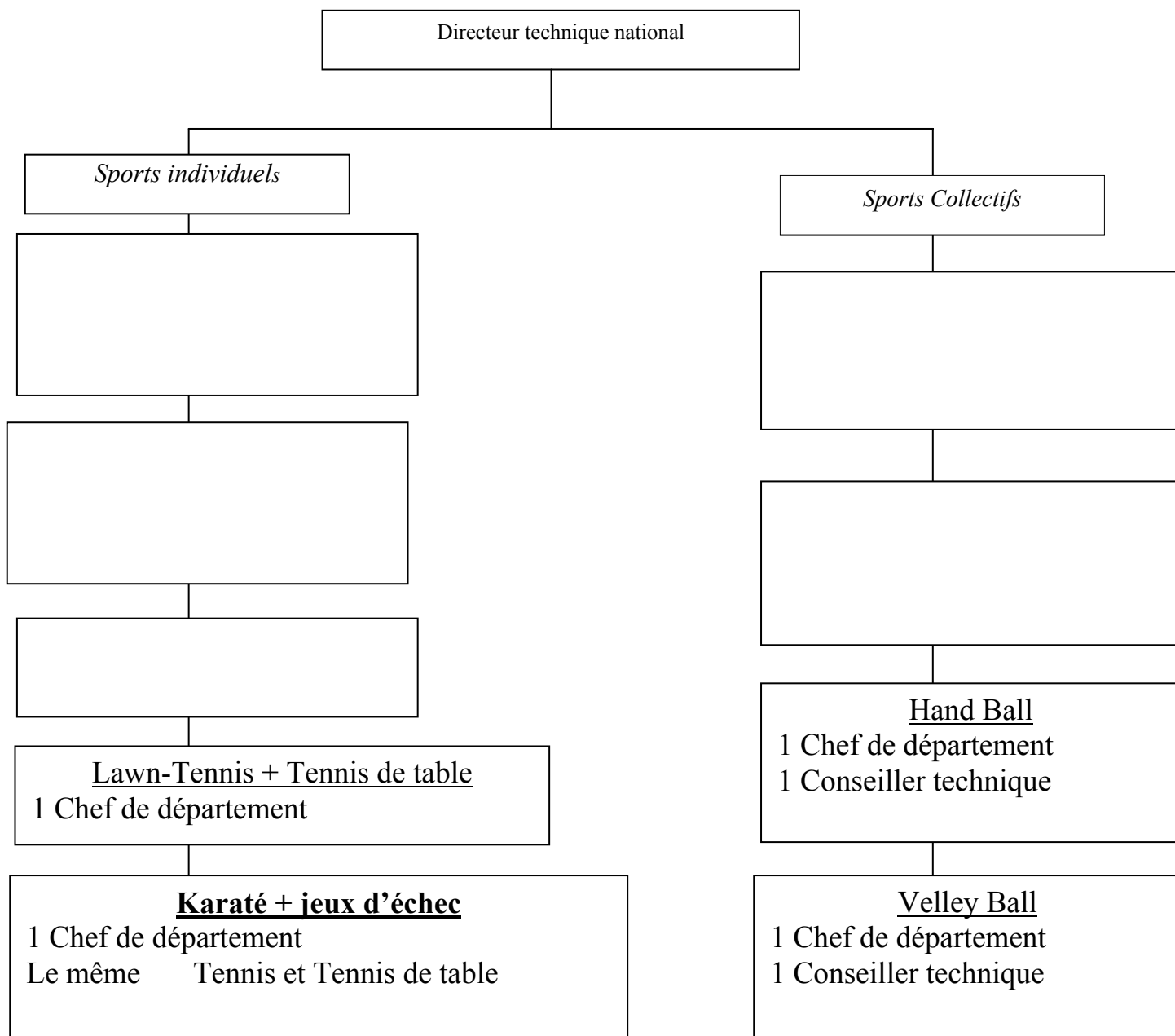


Schéma N°2 : Organisation de la direction technique F.A.S.S

c- Concernant, la gestion et le suivi des tâches et des opérations de l'instance (F.A.S.S) :

- A travers les réunions du bureau fédéral,
- Suivi et gestion des tâches par les membres du bureau fédéral (bureau exécutif),
- Les opérations sont réalisées périodiquement,

d- L'étude et le suivi des dossiers particuliers sont confiés au secrétaire général.

2^{ème} plan, relatif à l'investigation des services de coordination :

- a- Le nombre et l'organisme des services de coordination, de la base au sommet sont : 1- fédération nationale (F.A.S.S) – 08 ligues régionales du sport scolaire (L.R.S.S) – 48 ligues de wilayas du sport scolaire (L.W.S.S) et – 10.702 associations culturelles et sportives scolaires (A.C.S.S).

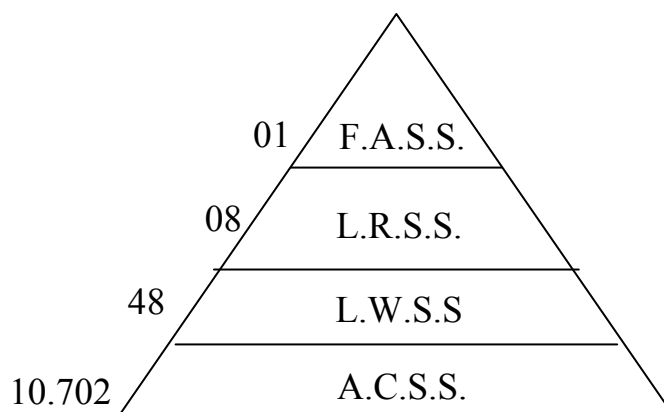


Figure N°8 : Les services de coordination, décentralisés F.A.S.S

- b- Concernant les actions réelles entreprises par les services de coordination nous avons ;
- Les objectifs et les tâches de la F.A.S.S : l'organisation et la promotion de la pratique sportive scolaire sur le territoire national.
 - Les 08 ligues régionales servent de relais entre les ligues de wilayas et la F.A.S.S.
 - Chaque ligue de wilaya a pour tâche, l'organisation de l'activité sportive scolaire au sein de la wilaya même, coordonne et organise l'ensemble des A.C.S.S de tous les établissements scolaires relevant de sa wilaya.
 - L'A.C.S.S. est la cellule de base qui s'occupe des équipes d'un même établissement, dans plusieurs disciplines sportives affiliées à la ligue de wilaya.

3^{ème} plan, relatif aux programmes et aux activités

- a- La priorité est accordée aux quatre sports collectifs et à l'athlétisme.
- Les programmes sont déterminés et sont arrêtés par le bureau fédéral et par l'assemblée générale.

- b- Chaque chef de département/responsable d'une ou plusieurs disciplines sportives, propose un ensemble d'opérations relatives à la compétition et à la formation, qui est soumis au bureau fédéral.

- c- L'assemblée générale approuve ou désapprouve le plan d'action général et les programmes d'activités qui lui sont soumis.

- d- Un seul système de compétition est proposé, celui d'un championnat national scolaire et ce dans douze (12) activités sportives.
- La formation va vers, les jeunes arbitres scolaires.
- 14 championnats nationaux, sont organisés chaque saison sportive.

4^{ème} plan, relatif aux effectifs

- a- L'effectif global des pratiquants 1999-2000 est de : 216.766.

 - b- Le nombre d'associations sportives scolaires 1999-2000 est de : 10.702.
- Nous vous présentons le tableau récapitulatif des effectifs des pratiquants et du nombre d'associations, avec un rappel 1998-1999 ci-dessous ;

	1999-2000	Rappel 1998-1999	Ecart
1. Nombre d'A.C.S.S affiliées a la F.A.S.S. A. E. F. E. F. Lycée Total	5.316 4.237 1.149 10.702	5.103 4.209 999 10.311	+213 +28 +150 +391
2. Nombre de pratiquants A. E. F. E. F. Lycée Total	92.238 81.239 43.289 216.766	86.956 77.149 41.177 205.282	+5.282 +4.090 +2.112 +11.484

Tableau N°5 : Les effectifs, le nombre d'associations (A.C.S.S.) et le nombre de pratiquants

c- Les effectifs des pratiquants par discipline sportive 99-2000 (voir tableau N°11)

Discipline	Année scolaire	
	1998 - 1999	1999 – 2000
Foot Ball	63.333	62.698
Hand Ball	56.935	56.562
Volley Ball	21.338	20.144
Basket Ball	21.670	22.795
Athlétisme	34.989	45.435
Tennis de table	2.317	1.873
Lawn Tennis	160	269
Judo	3.129	3.300
Gymnastique	379	412
Natation	1.019	1.029
Jeux d'échec	176	509
Karaté	-	1.740

Tableau N°6 : Pratiquants par discipline sportive 99-2000 avec rappel saison 98-1999

- d- Concernant, les élèves formés dans le cadre de l'organisation sportive qu'on appelle jeunes arbitres scolaires, nous vous présentons, les deux tableaux N°12 et N°13

Tableau N°7 : Jeunes arbitres certifiés année 1999-2000 par région

<i>Régions</i>	Total 99-2000
Alger	18
Constantine	28
Oran	09
Annaba	-
Sidi Belabes	-
Blida	-
Setif	26
Ouargla	-
Totaux	81

Tableau N°8 : Jeunes arbitres certifiés 1999-2000

Répartition par sport

DISCIPLINE	Nombre de jeunes arbitres
Foot Ball	24
Volley Ball	12
Basket Ball	15
Hand Ball	08
Athlétisme	22
Total général	81

2- Présentation des résultats, union nationale des sports scolaires de France :

1^{er} plan, relatif à l'organisation de l'U.N.S.S.

- a- Concernant l'aperçu sur l'organigramme général, de l'UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES DE FRANCE, le directeur de l'instance nous a donné les informations suivantes :
- L'organigramme est élaboré et réajusté chaque saison scolaire et ce d'après les échéances de l'année en cours.
 - La détermination de cet organigramme, passe par l'assemblée générale.
 - Des groupes de gestion sont créés afin de couvrir toutes les opérations et les dossiers inscrits pour la saison scolaire.
 - L'organigramme de l'U.N.S.S. va du directeur au magasinier.

Nous vous présentons, ci-après l'organigramme général de l'U.N.S.S. :

ORGANIGRAMME DE L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE DE FRANCE

DIRECTEUR

JEAN-LOUIS BOUJON (138) NICOLE DUPRE (132)

CHARGE DE MISSION AUPRES DU DIRECTEUR

C. RINGARD (129) – MONIQUE DESJARS (105)

Le chargé de mission auprès du directeur a pour missions principales d'assurer la cohérence transversale des travaux de la D.N. ou de conduire sur mandat du Directeur des dossiers recouvrant plusieurs groupes de gestion ou encore de créer des liens sur la base de thèmes transversaux avec l'inspection générale.

GESTION DES MAYENS ADMINISTRATIFS ET DES RESSOURCES HUMAINES

A. DAVIAU (122)

DANIÈLE BRULEY (104)

BEATRICE LACHENY (100)

THERÈSE TISSIER (139)

GESTION DES MOYENS FINANCIERS

M. GARNIER (126)

MARTINE GUIVARCH (109)

G. DEFRANCE (123)

NADIA FONTAINE (107)

PATRICIA LEROY (140)

LAURENCE MA (111)

GESTION DES MOYENS LOGISTIQUES

D. MANTELET (128) – ELIANE. FLAT (106)

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DROIT PRIVE

G. DEFRANCE (123)

GESTION DES OUTILS, NOUVELLES TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

C. RINGARD (129)

MONIQUE DESJARS (105)

COMMUNICATION ET PARTENARIAT

P. GALLO (125)

GERALDINE ROUSSET (115)

CORINNE MICHAUX (112)

GESTION DES ACTIVITES SPORTIVES ARTISTIQUES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

C. SI AMER (130) – Coordination et sports individuels

- PASCALE SYLVESTRE (117)

M. VERRIELE (133) – Sports collectifs

- ROXANE MONTALI (118)

C. BEAUVAL (120) – Sports de raquette

- MARYLINE ATEK (102)

P. COZIGON (121) – Sports de combats

- JACQUELINE BONIFACE (103)

S. LECOMTE (127) – APPN 1

- ANNIE L'YVONNET (110)

M. GARNIER (126) – APPN 2

- MARTINE GUIVARCH (109)

ACCUEIL : BEATRICE LACHENY (100)

MAGASIN : ROGER GRANDIERE (101)

Schéma N°3 : Schéma organisationnel de l'Union Nationale du Sport Scolaire de France

b- L'organisation de la direction nationale technique, est appelé, gestion des activités sportives artistiques et de la vie associative.

- toute la direction est sous la coupe d'une coordinatrice.
- 06 groupes couvrent, toutes disciplines inscrites dans le programme d'action.
- Chaque année scolaire, des thèmes sont traités au niveau de l'intergroupe.

En général l'organisation technique est comme suit :

Direction nationale 1999 - 2000

Organisation technique

Gestion des activités sportives artistiques et de la vie associative

COORDINATION : CLAIRE SI AMER

6 GROUPES	Responsables	THEMES TRAITES AU SEIN DE CHAQUE GROUPE
Sport collectifs	M. VERRIELE	- Conventions signées avec les fédérations - Suivi et ajustement des programmes sportifs au sein de chaque groupe d'activités - Suivi des statistiques par groupe d'activité et par activité - Coordination des activités du groupe en étroite relation avec chaque relais technique.
Sport individuels	C. SI AMER	
Sport de raquette	C. BEAVAL D. MANTELET	
A.P.P.N 1	S. LECOMTE	
A.P.P.N 2	M. GARNIER	
Sport de combat	P. COZIGON	

	THEMES TRAITES AU NIVEAU DE L'INTERGROUPE
Paul COZIGON Michel LEUNIS	Jeunes officiels et diversification du programme jeune animateur et organisateur
Michel GARNIER	Organisations nationales: calendrier – cahier des charges – suivi – budget
Clair SI AMER	Rapports d'activités – suivi statistiques
Michel VERRIELE	Refléxions sur la liaison des programmes U.N.S.S. et I.S.F
Sylvia LECOMTE	Suivi des relations internationales dans le cadre des actions initiées par le M.J.S

Schema N°4: Oraganisation de la gestion des activités sportives artistiques et de la vie associative U.N.S.S

**AVEC DESIGNATION DES DELEGUES TECHNIQUES, LISTE ARRETEE
AU 1ER JUILLET 1999**

APPN 1 Gestion du groupe : Sylvia LECOMTE		APPN 2 Gestion du groupe : Michel GARNIER	
Canoe-kayak	P. COZIGON	Aviron	P. DEKEYSER
Equitation	S. LECOMTE	C. d'orientation	M. GARNIER
Escalade	S. LECOMTE	Golf	M. GARNIER
Planche à voile	D. POULMACH	Ski alpin	C. GUENE
Tir à l'arc	P. COZIGON	Ski de fond	P. GRANDEMANGE
Triathlon	S. LECOMTE		
Voile	D. POULMARCH		
V.T.T	S. LECOMTE		

Sports collectifs Gestion du groupe : Michel VERRIELE		Sports de combat Gestion du groupe : Paul COZIGON	
Basket-ball	S. LECOMTE	Boxe anglaise	P. COZIGON
Foot-ball	C. SARRE	Boxe française	J.A. BOISSIER
Hand-ball	P. GALLO	Escrime	M. VERRIELE
Rugby A 13	P. ZANIN	Haltérophilie	P. COZIGON
Rugby A 7	J. C. DUPOUY	Judo	M. VERRIELE
Volley-ball	M. VERRIELE	Lutte	G. CARBASSE

Sports individuels Gestion du groupe : Claire SI AMER		Sports de raquette Gestion du groupe : Daniel MANTELET	
Athlétisme (3)	M. GARNIER	Badminton	C. BEAUVAL
Cross	.. ARRIAU	Tennis	D. MANTELET
Danse	M. JESNE	Tennis de table	D. MANTELET
Gymnastique (2)	M. BERRA		
Natation (1)	C. SI AMER		

(1) NATATION : Natation synchronisée + Water-polo + Natation.

(2) Gymnastique : Gaf + Gam + Aerobic

(3) Athlétisme : Athlétisme estival + Indoor

Schéma N°5 : Répartition des activités au sein de chaque groupe U.N.S.S.

C- Pour la gestion et le suivi des tâches et des opérations de l'union nationale des sports scolaires de France, des noms sont affectés devant chaque opération et ce au début de chaque saison sportive.

- Des réunions périodiques sont programmées afin de voir l'évolution de chaque opération
- L'assemblée générale n'intervient qu'en fin de mandat.

D- Pour le suivi des dossiers particuliers, sont confiés à plusieurs techniciens et responsables comme le souligne le tableau N°5.

Tableau N°9 :

Affectation de dossiers particuliers pour suivi

<u>Claire SI AMER</u>	Gymnasiades d'hiver et d'été
<u>Christian RINGARD</u>	Jeux de l'U.N.S.S.
<u>Paul COZIGON</u>	Activités nouvelles-sports sans violence emplois jeunes
<u>Claire SI AMER</u>	Handisport – Sport adapté
<u>Michel VERRIELE</u>	F. N. S. U.
<u>DAVIAU, C.</u>	Coordination des procédures et des réflexions visant à
<u>RINGARD</u>	l'ajustement des programmes U.N.S.S.
<u>C. RINGARD, P. ANCEL</u>	(Chef d'établissement) Commission nationale des chefs d'établissements

2^{ème} Plan , relatif à l'investigation des services de coordination

a- Le nombre et les organismes, des services de coordination sont comme suit :

- 1 Direction nationale (U.N.S.S.) (D.N)
- 31 Directions de services régionaux / académiques (D.R)
- 100 Directions de services départementaux (D.D)
- 800 Directions de services districts (Districts)
- 9415 Associations sportives scolaires (A.S)
- 1 commission nationale des chefs d'établissements (C.C.E)

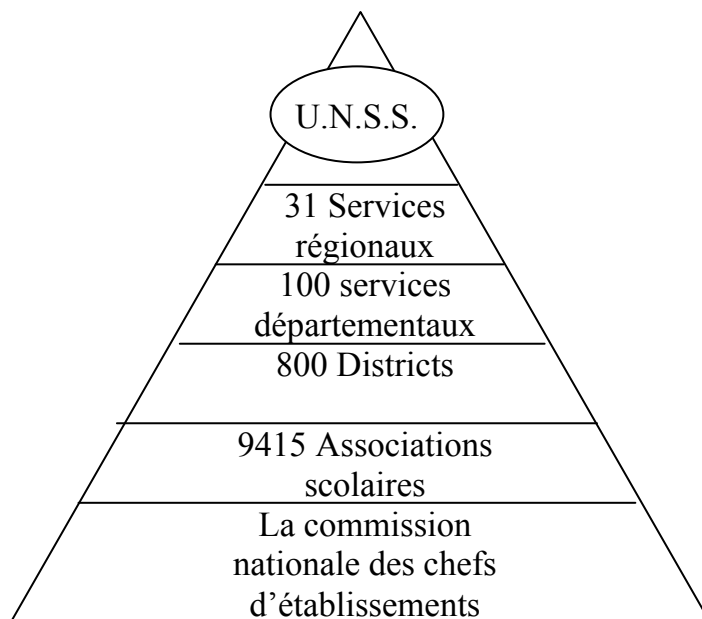


Figure N°9 : Les services de coordination, décentralisés U.N.S.S.

b- Les actions entreprises par les services de coordination :

Institué depuis plusieurs années pour favoriser la communication entre la direction nationale et les services déconcentrés. Il existe au niveau de chaque service régional un correspondant académique qui est un élément indispensable dans l'organisation générale de l'U.N.S.S. A cet égard, il convient d'en préciser la fonction. Le correspondant académique ne doit en aucun cas être considéré comme un échelon hiérarchique et ne doit interférer d'aucune manière sur la nécessaire relation fonctionnelle entre la direction nationale et les services régionaux et départementaux.

Les interventions du correspondant académique sont toujours le résultat d'une entente préalable.

Mais il est évident que l'intérêt de cette fonction repose essentiellement sur une volonté affirmée de part et d'autre de franche coopération et de

mutuelle compréhension. Cela répond à un besoin réciproque et nécessite une interaction

des informations. C'est pourquoi la mission du correspondant académique doit être comprise au regard du rôle d'écoute, de conception, d'orientation, d'évaluation et de suivi de la direction nationale.

En clair, informer, expliquer, conseiller, telles doivent être les fonctions du correspondant académique envers les services pour faciliter la mise en œuvre des décisions et des orientations de la politique de l'U.N.S.S.

A contrario, le correspondant académique doit être à l'écoute des services pour mieux connaître les difficultés rencontrées par les associations sportives, les observations des chefs d'établissements et des enseignants, mais aussi pour identifier les actions menées avec succès, les organisations originales, les solutions envisagées en vue de dynamiser le sport scolaire.

Il convient de noter que les services de l'U.N.S.S. sont structurés aux niveaux national, régional et départemental, pour répondre aux impératifs de gestion, d'animation et de coordination et qu'ils sont administrés par des conseils. Si le projet national a mis l'accent sur le rôle des animateurs et du chef d'établissement au sein de l'A.S, en soulignant l'incontournable aspect institutionnel, la place du district et les fonctions de son coordinateur sont tout aussi importantes.

Le coordinateur de district a donc un rôle fondamental dans la mise en œuvre de la politique sportive de l'U.N.S.S. décidée par les conseils régionaux et départementaux.

La commission nationale des chefs d'établissement

Les objectifs de la commission nationale des chefs d'établissements sont de :

- Sensibiliser les recteurs d'Académie aux travaux de cette commission et les intéresser à la problématique de l'association sportive scolaire dans les établissements pour optimiser les moyens de leur fonctionnement
- Créer une dynamique académique des chefs d'établissements en liaison avec le directeur du service régional U.N.S.S. en intégrant les anciens membres.

Chaque membre de cette commission est considéré comme un conseiller technique du recteur pour tout problème touchant l'association sportive et l'union nationale du sport scolaire.

Tout conseil régional ou départemental U.N.S.S. se doit de faire appel à cette personne ressource.

3^{ème} Plan, relatif aux programmes d'activités

a- La stratégie de détermination des programmes, répond à la dynamique existante dans tous les départements de l'U.N.S.S. et toutes les académies. Nous vous présentons la consultation qui a été organisée, quant aux programmes 1997-2001

⇒ Synthèse des rapports d'activités des services déconcentrés U.N.S.S. (D.S.D et D.S.R) effectuée par la direction nationale dans le courant du 1er trimestre de l'année 1996/1997.

- ⇒ De septembre à décembre 1996, consultation des commissions mixtes départementales, des districts et des A.S. par les directeurs des services départementaux. Une synthèse par département a été réalisée.
- ⇒ Des commissions mixtes régionales ont par ailleurs été consultées.

- ⇒ De janvier à février 1997 :
 - Chaque directeur de service régional fait une synthèse de son Académie.
 - Débat au cours des réunions décentralisées : BORDEAUX (9 et 10 Jan 1997), Paris (16 et 17 Jan 1997), VALENCE (23 et 24 Jan 1997), SABLE (30 et 31 Jan 1997), REIMS(6 et 7 Fév 1997).
- ⇒ Commission nationale de consultation les 06 et 07 Mars 1997 (Deux représentants des services U.N.S.S. de chaque réunion décentralisée).
- ⇒ Les programmes sont présentés à l'assemblée générale, après la finalisation du dossier.

- b- Quant à la participation des techniciens U.N.S.S, à l'élaboration du plan d'action et des programmes, est totale dans le pôle compétition, l'organisation de cette participation passe par plusieurs étapes :
 - Construction d'un référentiel devant servir de base commune sur la mise en place du pôle compétition.
 - Elaboration à partir de ce référentiel, d'une fiche concernant le pôle compétition de chaque activité.
 - Réunion des D.N.A. par groupe d'activités pour satisfaire le souci d'harmonisation.
 - Réunion de la commission nationale de consultation.
 - Réunion des commissions mixtes nationales U.N.S.S. / Fédérations spécialisées.
 - Réalisation d'enquêtes complémentaires pour certaines disciplines.

- Remise au directeur de toutes les propositions, lecture par un comité « neutre » et navette D.N / D.S.R. portant sur les points encore problématiques.
- c- L'assemblée générale approuve ou désapprouve les programmes d'activités qui lui sont présentés.
- d- Quatre systèmes de compétitions sont proposés par l'U.N.S.S., couvrant 60 activités sportives.
- Championnats de France U.N.S.S. des 15 principales activités (21 championnats de France)
 - Coupe nationale U.N.S.S. de type « Elite » individuel (02 coupes)
 - Coupe nationale par équipes (08 manifestations)
 - Trophée U.N.S.S. + voile « Atlantique et Méditerranée » + parapente

Nous avons donc 42 manifestations nationales U.N.S.S.

- Le programme de formation va vers les élèves, pour la certification des jeunes officiels. Le contenu et la forme de la certification doivent répondre aux soucis d'harmonisation nationale et d'équivalence avec le milieu fédéral.
- S'agissant aussi du pôle animation, l'U.N.S.S. entend redonner un sens aux actions de découverte, d'initiation ou promotionnelles afin d'inscrire dans le projet de chaque association sportive un éventail d'activités traditionnelles ou nouvelles, compétitives ou non, destinées à élargir le public U.N.S.S et n'ayant pas de finalités nationales.

4^{ème} plan, relatif aux effectifs :

- a- L'effectif global des pratiquants 1999-2000 est de 828.774.
- b- Le nombre d'associations sportives scolaires 1999-2000 est de 9.415.

Nous vous présentons le tableau récapitulatif concernant les points a et b :

	1999-2000	RAPPEL 1998-1999	ECART
NOMBRE D'A.S AFFILIEES A			
L'U.N.S.S	7.840	7.844	- 4
PUBLIC	1.421	1.426	- 5
PRIVE	154	136	+ 18
AGRICOLE			
TOTAL	9.415	9.406	+ 9
NOMBRE DE LICENCES			
ENREGISTREES	739.611	748.494	- 8.883
PUBLIC	76.577	78.835	- 2.258
PRIVE	12.586	10.889	+ 1.697
AGRICOLE			
TOTAL	828.774	838.218	- 9.444

Tableau N°10 : Les effectifs et le nombre d'associations (A-S)

- c- Les effectifs des pratiquants par discipline sportive 1999-2000 :

Par sa diversité et son originalité des formules de rencontres ; l'union nationale du sport scolaire de France, permet de pratiquer 60 activités sportives, que nous vous présentons par rapport au nombre de participants.

N°	Discipline	Participants	N°	DISCIPLIN E	Participants	N°	Discipline	Participants
01	Cross	156.355	21	Judo	7.509	41	Cyclisme	1.211
02	Hand-ball	148.277	22	Ski de fond	5.313	42	Boxe anglaise	1.020
03	Volley-ball	136.298	23	Voile	5.309	43	Rugby A13	981
04	Basket-ball	99.373	24	Golf	5.165	44	Nat. synchro	907
05	Foot-ball	91.784	25	Triathlon	4.353	45	Cyclo-cross	884
06	Badminton	89.414	26	Tir à l'arc	3.902	46	Ultimate	647
07	Athlétisme estival	79.112	27	Cirque	3.679	47	Hockey	580
08	Tennis de table	46.357	28	Aérobic	3.625	48	Tir à air comprimé	462
09	Gymnastique	35.178	29	Base-ball	3.431	49	Boules	410
10	Natation	30.344	30	Haltérophilie	3.235	50	Yoga	349
11	Escalade	27.260	31	Lutte	2.618	51	Parapente	325
12	Rygyby	25.919	32	Acro gym	2.457	52	Rock acrobatique	294
13	Danse	22.139	33	Boxe française	2.110	53	Squash	219
14	V.T.T	18.978	34	Aviron	1.952	54	Tchouk ball	156
15	Athlétisme en salle	15.919	35	Equitation	1.832	55	SPELEO	152
16	Tennis	11.064	36	Patin à glace	1.724	56	Yole ronde	120
17	Course d'orientation	11.062	37	Pelote basque	1.623	57	Karaté	89
18	Ski alpin	9.948	38	Patin à roulettes	1.530	58	Soft-ball	85
19	G.R.S	8.938	39	Escrime	1.451	59	Sambo	65
20	Canoë-kayak	8.830	40	Surf	1.432	60	Boomerang	15

Tableau N°11 : Pratiquants par discipline sportive 1999-2000 U.N.S.S

- d- Concernant, les effectifs des élèves, formés dans le cadre de l'organisation sportive (jeunes officiels), nous vous présentons les résultats sur les tableaux N°12 et N°13.

Tableau N°12 : Jeunes officiels certifiés année 1999-2000 par ACADEMIE

ACADEMIES	Total 1999-2000
AIX-MAR SEILLE	769
AMIENS	989
BESANÇON	1.035
BORDEAUX	1.144
CAEN	1.208
CLERMONT-FD	930
CORSE	60
CRETEIL	1.906
DIJON	1.434
GRENOBLE	1.677
LILLE	1.389
LIMOGES	549
LYON	1.274
MONTPELLIER	981
MANCY/METZ	1.202
NANTES	1.669
NICE	786
ORLEANS-TOURS	1.677
PARIS	285
POITIERS	1.449
REIMS	1.615
RENNES	980
ROUEN	571
STRASBOURG	683
TOULOUSE	1.554
VERSAILLES	1.936
GUADELOUPE	10
GUYANE	21
MARTINIQUE	90
LA REUNION	4
NELLE CALEDONIE	90
TOTAUX	29.967

Tableau N°13 : Jeunes officiels certifiés 1999-2000

Répartition par sport

DISCIPLINES	nombre de jeunes officiels
AEROBIC	229
ATHLETISME	2.021
AVIRON	57
BADMINTON	3.387
BASE-BALL	71
BASKET-BALL	2.119
BOXE EDUCATIVE	142
BOXE FRANÇAISE	242
CANOË-KAYAK	274
COURSE D'ORIENTATION	205
DANSE	412
ESCALADE	1.040
ESCRIME	161
FOOT-BALL	1.051
GRS	1.388
GOLF	121
GYMNASTIQUE	4.943
HALTEROPHILIE	110
HAND-BALL	3.506
JUDO	341
LUTTE	284
NATATION	1.281
NATATION SYNCHRONISEE	83
PLANCHE A VOILE	34
RUGBY	520
SKI ALPIN	206
SKI DE FOND	106
TENNIS	512
TENNIS DE TABLE	1.257
TIR A L'ARC	26
TRIATHLON	47
VOILE	71

VOLLEY-BALL	2.995
V.T.T	421
AUTRE	291
TOTAL GENERAL	29.967

CHAPITRE SEPTIEME

ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

1er plan, Relatif à l'organisation de l'instance :

Ce volet nous a permis de remarquer, plusieurs, points qui divergent entre les deux instances. Nous nous permettons de les citer, après observation, des deux organigrammes (F.A.S.S-U.N.S.S) présentés dans le chapitre précédent :

- 1- La fédération Algérienne du sport scolaire, compte six (06) services de directions internes, alors que l'union nationale du sport scolaire de France, compte neuf (09) services,.
- 2- L'organigramme de l'union nationale du sport scolaire de France, s'appuie sur des tâches de gestion bien explicites, dont on affecte au préalable des responsables, ceci permet, d'après nous, une meilleure répartition des tâches, avec une responsabilisation des cadres. Par-contre l'organigramme de la fédération Algérienne du sport scolaire est des plus classiques, ne reflète pas des tâches définies.
- 3- L'union nationale du sport scolaire de France, revoit son organigramme chaque année et ce d'après les objectifs visés par l'instance, la fédération Algérienne du sport scolaire, à gardé le même organigramme pendant plus de trois ans, ceci explique l'état d'avancement des projets et des opérations par l'U.N.S.S, qui conçoit que l'organigramme est au service du projet et des objectifs de l'instance et non pas le contraire de ce qui se passe chez nous.

Nos responsables ont donc du mal à imaginer, une mobilité constante d'un organigramme, ceci les pousse à ce noyer entre, plusieurs conceptions d'objectifs sans avancer.

- 4- Nous rajoutons aux remarques citées, la généralisation des tâches, dans l'organigramme de la fédération Algérienne du sport scolaire, alors qu'au niveau de l'union nationale du sport scolaire de France, les tâches et les opérations sont décortiquées.

- 5- Concernant la direction technique, la fédération Algérienne du sport scolaire, est organisée autour des disciplines classiques de compétition, se rapprochant beaucoup plus des fédérations spécialisées, par contre, la direction de la gestion des activités artistiques et de la vie associative de l'U.N.S.S, comme son nom l'indique, montre une empreinte sportive scolaire non compétitive. Ce service technique U.N.S.S, s'appuie aussi sur des thèmes bien précis, où on voit, clairement, la diversité des activités, le suivi des opérations (rapports, suivi statistique, réflexion sur la diversification des programmes etc...). Le service technique F.A.S.S, semble (d'après l'organigramme), s'occuper surtout d'une gestion d'organisation compétitive.
- 6- Au niveau de l'union nationale du sport scolaire de France et comme le montre bien, le tableau N°09, sept (07) cadres suivent sept (07) dossiers particuliers, alors qu'au niveau de la fédération Algérienne du sport scolaire, toutes les opérations et les dossiers particuliers sont centralisés et traités, par une seule personne, le secrétaire général.

Les deux organigrammes (F.A.S.S-U.N.S.S) ainsi analysés, nous permettent de conclure qu'ils sont totalement différents dans la forme et le fond et qu'aucune cohérence n'est possible.

2^{ème} plan, relatif à l'investigation des services de coordination, décentralisés :

F.A.S.S	U.N.S.S
08 ligues régionales (L.R.S.S)	31 services régionaux
48 ligues de Wilayas (L.W.S.S)	100 services départementaux
-	800 districts
10.702 A.C.S.S	9.415 A.S
-	Commission nationale des chefs d'établissements

Tableau N°14 : montrant les différents services de coordination, décentralisés F.A.S.S et U.N.S.S :

Les services de coordination, décentralisés de la F.A.S.S se limitent à trois niveaux (L.R.S.S-L.W.S.S et A.C.S.S) par contre ceux (services) de l'U.N.S.S, s'élargissent à cinq niveaux (services régionaux, services départementaux, districts, A.S et la commission nationale des chefs d'établissements).

Ceci nous amène à dire qu'en France, il existe une véritable politique de décentralisation, utilisée par l'instance U.N.S.S.

Rajoutons à cela, les nombres des services qui sont nettement plus importants à l'U.N.S.S qu'à la F.A.S.S, ce qui rend le passage des informations, des décisions et de toute la politique, facile pour l'U.N.S.S, du sommet vers la base.

Alors que pour la F.A.S.S, un manque flagrant des services, surtout quand, on remarque l'absence d'un organisme, regroupant les chefs d'établissements qui sont paradoxalement, présidents d'A.C.S.S. Le correspondant académique (Régional), est un élément indispensable dans l'organisation générale de l'U.N.S.S, (écoute, conception, orientation, évaluation, informe, explique, conseille...). Nous n'omettrons pas de signaler, un tel manque, au niveau de la ligue régionale, concernant la F.A.S.S.

Une autre faille pour la F.A.S.S, c'est le manque d'un service intermédiaire entre la L.W.S.S et l'A.C.S.S, ou en France, le district, constitue bien, un échelon fonctionnel indispensable dans l'organisation des activités, il permet des échanges coordonnées et la régulation des activités entre les A.S d'établissements d'un secteur géographique définie, là encore, un coordonnateur de district en liaison avec le collectif d'enseignants d'E.P.S, animateurs d'A.S du district, et le directeur du service départemental assurent la mise en œuvre du projet de chaque district.

Toutes les remarques que nous venons de citer, influencent négativement, sur les effectifs des pratiquants au niveau de la Fédération Algérienne du Sport Scolaire, d'ailleurs que nous allons confirmer par la suite (voir, plan relatif aux effectifs).

Services	F.A.S.S		U.N.S.S	
	Nombre	%	Nombre	%
Service régional	08	20,51%	31	79,48%
Service wilaya	48	32,43%	100	67,56%
Districts	0	0%	800	100%
Associations	10.702	53,19%	9.415	46,80%
Commission des chefs d'établissements	0	0%	1	100%

Tableau N°15 : Pourcentages de chaque échelon de service décentralisé F.A.S.S/U.N.S.S

Ce tableau des pourcentages ne vient que pour confirmer notre analyse du 2^{ème} plan, relatif à l'investigation des services de coordination, décentralisés ou d'U.N.S.S dépasse largement la F.A.S.S à chaque échelon de service. Et comme le souligne ce tableau (N°15) les pourcentages de la F.A.S.S sont nettement inférieurs aux pourcentages de l'U.N.S.S sauf pour les associations.

Service	F.A.S.S	U.N.S.S	X ² C	X ² T	Sig	df
Services régionaux	08	31	13,56	6,63	0,01	1
Services wilayals	48	100	67,99			
Districts	00	800	800			
Associations	10.702	9.415	82,33			
Commissions des chefs d'établissements	00	1	1			

Tableau N°16 : Calcul de X² pour les variables nominatives et leur fréquences, différences entre F.A.S.S et U.N.S.S, concernant les services décentralisés

Il en ressort de ce tableau :

$\text{sig} = 0,01$, $\text{df} = 1$ et $X^2T = 6,63$

Donc le X^2 calculé, à chaque échelon de service décentralisé est supérieur au X^2 tabulé excepté pour la commission des chefs d'établissements). Nous pouvons dire qu'il existe une différence significative entre les deux institutions (F.A.S.S – U.N.S.S), cela au profit des services décentralisés de l'union nationale du sport scolaire de France.

3^{ème} plan, relatif aux programmes d'activités

- L'existence d'une véritable stratégie de détermination des programmes au niveau de l'U.N.S.S , est un exemple à citer, ce qui n'est pas le cas pour la F.A.S.S, ou ce volet est centralisé au niveau du bureau fédéral et de l'assemblée générale, se limitant à des décisions de quelques membres, ce qui explique certainement, la richesse des programmes U.N.S.S, comparés aux programmes proposés par la F.A.S.S.

L'exemple de détermination des programmes 97-2000. U.N.S.S cité dans la présentation des résultats, en est une preuve concrète d'une stratégie développée.

- Les systèmes de formation, semblent être identiques chez les deux instances F.A.S.S- U.N.S.S , sauf que, la formation des jeunes officiels en France s'élargit, sur plusieurs plans (Animateur, officiel, organisation, accompagnement des équipes, médiatisation, arbitrage, entraînement...), alors qu'en Algérie, s'oriente vers un seul rôle (Arbitrage).

Tableau N°17 : Récapitulatif des programmes d'activités F.A.S.S et U.N.S.S

Instances			
Volet d'activité		Fédération Algérienne du Sport Scolaire	UNION Nationale du Sport Scolaire en France
STRATEGIE DE DETERMINATION DES PROGRAMMES	DE DES	Se limite à des décisions, des membres du bureau fédéral. Période de réalisation très courte (une seule étape). Réflexion centralisée au niveau de la fédération.	Participation de tout les échelons (A.S, DISTRICTS, DEPARTEMENT, REGION). Organisée par un programme. Passe par plusieurs étapes (synthèse des rapports, débats, commissions). Période assés longue (assés réfléchit)
SYSTEME DE COMPETITION ET NOMBRE D'ACTIVITES SPORTIVES		01 seul système de compétition (championnat national scolaire). 12 activités sportives.	04 systèmes de compétition. Championnat de France scolaire. Coupe élite individuelle. Coupe nationale par équipe. Trophée U.N.S.S. 60 activités sportives.
NOMBRE DE CHAMPIONNATS ET MANIFESTATIONS	DE ET	14 championnats nationaux chaque saison.	21 championnats de France/saison. 02 coupes élite individuelles/saison. 01 coupe nationale par équipe/saison. (08 manifestations sportives). 01 trophée U.N.S.S/saison.
NATURE DU PROGRAMME DE FORMATION		jeunes arbitres scolaires (ARBITRE).	Jeunes officiels scolaires (animateur, organisateur, accompagnateur, arbitre, entraîneur...).
ANIMATION		R-A-S	Encourage, les actions de découverte, d'initiation par la décentralisation. Actions, libres, locales des A.S. Activités traditionnelles. Activités nouvelles non compétitives.

4^{ème} plan, Relatif aux effectifs

En comparant les effectifs des élèves, pratiquants des deux instances (F.A.S.S et U.N.S.S), de l'année scolaire 1999-2000, nous remarquons, ce qui suit :

- L'effectif global de l'union nationale du sport scolaire dépasse nettement l'effectif global de la Fédération Algérienne du Sport Scolaire (828.774 contre 216.766) alors que, le nombre d'associations sportives scolaires, la F.A.S.S REGROUPE 10702 A.C.S.S et l'U.N.S.S 9415 A.S, ceci ne peut s'expliquer que par , l'efficacité de l'A.S en France, qui est véritablement la cheville ouvrière du sport scolaire, contrairement dans notre pays ou l'A.C.S.S, ne regroupe pas un effectif important. On ne peut conclure, cette analyse sans citer les causes des effectifs faibles des pratiquants de la F.A.S.S :

- Absence d'un programme d'activités riche et varié.
- Absence d'une place importante de l'A.C.S.S, dans l'environnement de l'établissement scolaire.
- Absence d'une autonomie de l'A.C.S.S favorisant les pratiques sportives de masse.

Nous rajoutons à ces remarques la moyenne des pratiquants par association qui est de 88 élèves pour l'U.N.S.S et de 20 élèves pour la F.A.S.S.

Instances Effectifs	F.A.S.S.	U.N.S.S.
Nombre d'associations.	10702	9415
Effectif global des pratiquants 99-2000	216766	828774
Moyenne des effectifs par association	20	88

Tableau N° 18 : Nombre d'associations scolaires et effectifs des pratiquants 99-2000 F.A.S.S et U.N.S.S.

En comparant aussi, les effectifs par discipline sportive, toujours pour la saison 99-2000 , il en ressort le tableau suivant :

DISCIPLINES	F.A.S.S.	%	U.N.S.S.	%
FOOT-BALL	62698	28,99	91784	13,39
HAND-BALL	56562	26,15	148277	21,63
VOLLEY-BALL	20144	9,31	136298	19,88
BASKET-BALL	22795	10,54	99373	14,49
ATHLETISME	45435	21	79112	11,54
TENNIS DE TABLE	1873	0,86	46357	6,76
LAWN-TENNIS	269	0,12	11064	1,61
JUDO	3300	1,52	7509	1,09
GYMNASTIQUE	412	0,19	35178	5,13
NATATION	1029	0,47	30344	4,42
KARATE	1740	0,80	89	0,01

Tableau N° 19 : Effectifs des pratiquants par discipline sportive 99-2000 (F.A.S.S – U.N.S.S.)

Il en ressort de ce tableau :

- Dans chaque discipline sportive, l'U.N.S.S couvre, beaucoup plus de pratiquants, excepté en KARATE, qui est un sport de combat dangereux, l'effectif F.A.S.S dépasse largement l'effectif U.N.S.S (1740 pour 89). En pourcentage la F.A.S.S a 0,80% et l'U.N.S.S 0,01% de la pratique sportive générale.

DISCIPLINES	% des pratiquants par discipline F.A.S.S	% des pratiquants par discipline U.N.S.S
FOOT-BALL	28,99	13,39
HAND-BALL	26,15	21,63
VOLLEY-BALL	9,31	19,88
BASKET-BALL	10,54	14,49
ATHLETISME	21	11,54
TENNIS DE TABLE	0,86	6,76
LAWN-TENNIS	0,12	1,61
JUDO	1,52	1,09
GYMNASTIQUE	0,19	5,13
NATATION	0,47	4,42
KARATE	0,80	0,01
% total	100%	100%

Tableau N°20 : Pourcentages des pratiquants par discipline sportive (U.N.S.S – F.A.S.S) par rapport à l'effectif global de chaque institution

DISCIPLINES	F.A.S.S		U.N.S.S	
	F.A.S.S.	%	U.N.S.S.	%
FOOT-BALL	62698	40,58	91784	59,41
HAND-BALL	56562	27,61	148277	72,38
VOLLEY-BALL	20144	12,87	136298	87,12
BASKET-BALL	22795	18,65	99373	81,34
ATHLETISME	45435	36,48	79112	63,51
TENNIS DE TABLE	1873	3,88	46357	96,11
LAWN-TENNIS	269	2,37	11064	97,62
JUDO	3300	30,53	7509	69,46
GYMNASTIQUE	412	1,15	35178	98,84
NATATION	1029	3,27	30344	96,72
KARATE	1740	95,13	89	04,66
Effectif global	216.257	23,98	685.385	76,01

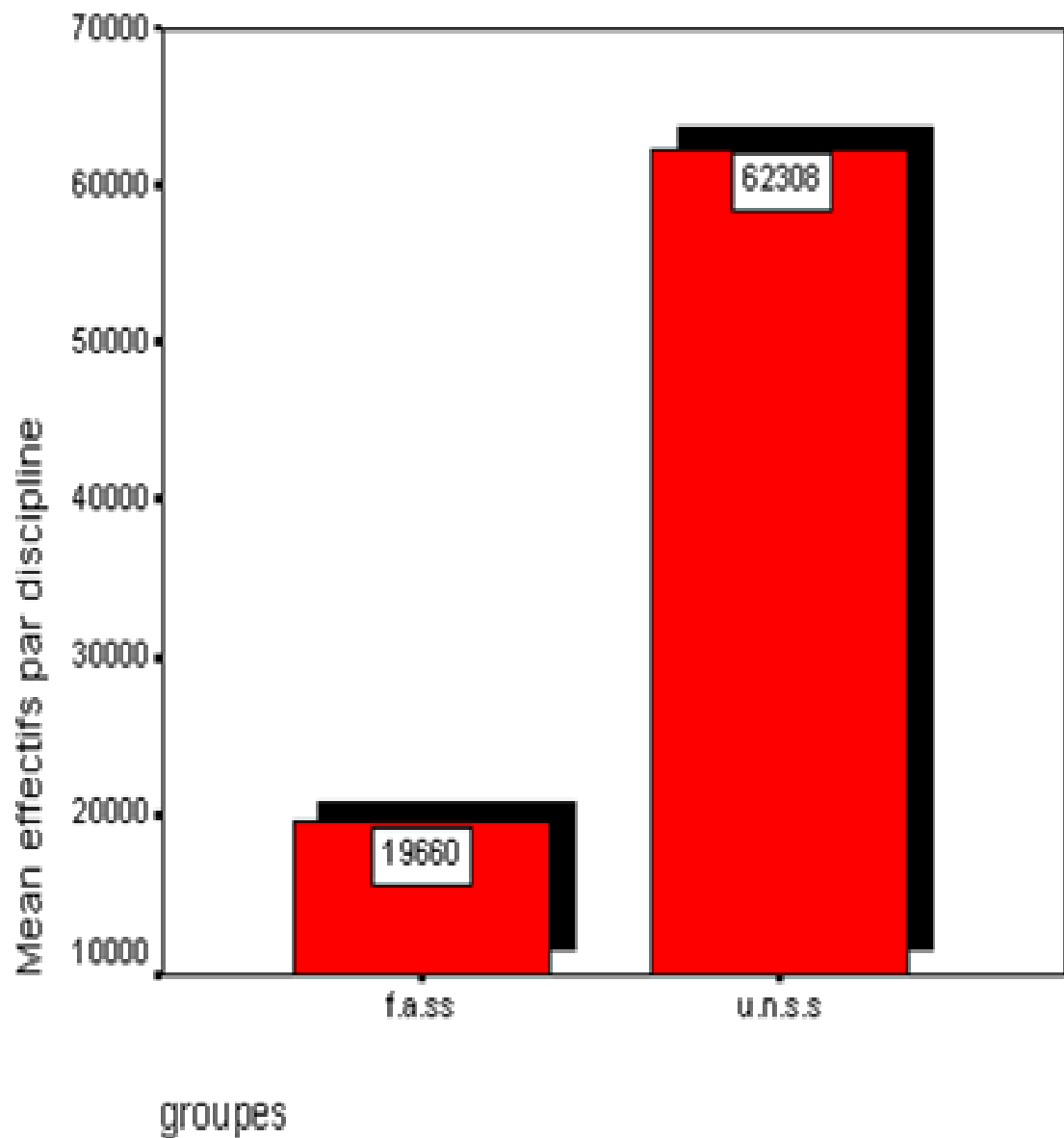
Tableau N°21 : Calcul des pourcentages comparés, pour chaque discipline sportive U.N.S.S – F.A.S.S

A travers ce tableau nous remarquons que les pourcentages comparés pour chaque discipline de l'union nationale du sport scolaire de France, sont largement supérieurs à ceux de la fédération algérienne du sport scolaire, excepté et dans une discipline que nous considérons dangereuse (le KARATE) la F.A.S.S enregistre 95,13% et l'U.N.S.S enregistre un pourcentage de 04,66%.

Groupes	N	Moyenne	Ecart type	T calculé	T tabulé	Signification	D.F degré de liberté
F.A.S.S	11	19.659,73	24.263,56	2,470	1,72	0,05	20
U.N.S.S	11	62.307,73	51.867,58				

Tableau N°22 : Identification du T calculé au T tabulé sortie par le logiciel S.P.S.S, 9.01

Ici nous remarquons que le T calculé égal à 2,470 supérieur au T tabulé 1,72, donc nous pouvons dire qu'il existe une différence significative dans le niveau 0,05, et par conséquence, nous confirmons toute l'interprétation citée au 4^{ème} plan relatif au effectifs, et l'histogramme qui va suivre le montre convenablement.



Schema N 10 histogramme démontrant les moyennes des effectifs des pratiquants F.A.S.S / U.N.S.S

- Concernant, les jeunes officiels, formés par l'U.N.S.S, on enregistre 29967 jeunes, certifiés pour l'année 99-2000 par contre, les jeunes arbitres scolaires formés par la F.A.S.S, on enregistre 81 jeunes seulement, certifiés pour la même année scolaire (99-2000), ceci avec la constatation de la centralisation de la formation des J.A.S au niveau de la fédération, par contre, la liberté d'action et la décentralisation de la formation par l'U.N.S.S ont encouragé, la généralisation de cette formation pour toutes les académies (villes) de France, comme le souligne le tableau N° 08, dans le chapitre, présentation des résultats.

La même remarque, peut se rapporter, concernant la répartition de cette formation par discipline sportive, ou toujours, la F.A.S.S s'occupe uniquement de l'Athlétisme et les quatre (04) sports collectifs (voir tableau N°13) ; alors que la formation des jeunes officiels en France couvre trente quatre (34) activités et plus.

Enfin nous terminons par la simple remarque, le système de formation des jeunes arbitres scolaires en Algérie, n'aide pas à faire évoluer les effectifs des pratiquants.

CONCLUSION

Les quatre facettes comparées entre la Fédération Algérienne du Sport Scolaire et l'Union nationale du sport scolaire de France, démontrent réellement, l'existence d'un écart dans le développement de l'administration, comme nous l'avons cité dans notre hypothèse générale. Effectivement, l'élargissement des services internes et des services décentralisés, la diversité des activités et les effectifs des élèves pratiquants, reflètent une dynamique d'organisation dans le travail au sein de l'U.N.S.S. C'est pourquoi la redynamisation de la structure F.A.S.S doit tout d'abord passer par plusieurs principes : définition des rôles, des tâches et des missions, la délégation de compétences, comme il convient aussi de privilégier le changement d'esprit, d'objectifs et la qualité des relations.

Rappel de l'hypothèse secondaire 1 :

Le nombre réduit des services décentralisés F.A.S.S est un indicateur de l'état de développement du sport scolaire en Algérie.

Les 08 ligues régionales et les 48 ligues de Wilayas, deux échelons de liaison seulement, bloquent la coordination entre la cellule de base (A.C.S.S) et les services de gestion au sommet (Fédération) ou encore (L.R.S.S.) et par conséquent une mauvaise communication qui rend, le passage des actions et des informations très difficile. Ceci n'aide point le développement du sport scolaire ce qui confirme notre hypothèse secondaire 1.

Rappel de l'hypothèse secondaire 2 :

Les programmes d'activités, proposés par la F.A.S.S, seraient à l'origine de la mise en minorité des pratiquants.

La Fédération Algérienne du Sport Scolaire , se confirme de plus en plus comme, une instance contribuant à un esprit pûrement de compétition, par le type d'activités qu'elle propose, je veux rappeler simplement que son rôle doit mettre en valeur son rapport à la vie associative pour contribuer à la formation des générations futures.

Un seul type de compétition, ne répond pas aux besoins des élèves , ceci est démontré par les chiffres auxquelles nous sommes arrivés dans notre étude (216766 pour la F.A.S.S et 828774 pour l'U.N.S.S), ce qui confirme notre hypothèse secondaire 2. Enfin la F.A.S.S, en tant qu'administration doit être développée afin d'offrir à tous les élèves la possibilité de pratiquer des activités sportives en compétition mais aussi hors compétition.

En forme de mise en garde, je ne résiste pas à dire qu'on en reste trop souvent à des ordres, dont la réalisation est laissée à la bonne volonté de personnes qui se considèrent comme totalement libres de les appliquer ou qui attendent qu'une nouvelle priorité chasse la dernière en date. Il apparaît que l'importance du sport scolaire dans notre pays, n'est pas perçue par tous et que beaucoup reste à faire, dans le domaine de la gestion administrative.

Afin de répondre aux préoccupations, nous suggérons des propositions dans le huitième chapitre.

CHAPITRE HUITIEME

PROPOSITIONS

« Tout passe dans la vie, et pour entretenir l'usage des choses, même les plus utiles, il faut les rappeler souvent à la mémoire des hommes si l'on ne veut pas en voir diminuer l'importance »

ainsi s'exprimait NAPOLEON LAISNE

1- **Propositions générales :**

Les orientations générales de la fédération Algérienne du sport scolaire, doivent être élaborées collectivement grâce à une réflexion générale s'appuyant sur l'analyse des forces et des faiblesses, afin de replacer notre fédération sur le chemin de la croissance par l'adhésion des A.C.S.S. et des enseignants d'E.P.S. au seul profit des élèves par la réponse à leurs attentes.

Force est de constater que des résultats très minimes, ont été obtenus dans le sens souhaité.

L'enquête portant sur la F.A.S.S. et l'U.N.S.S. concernant les quatre plans (organisation, services, programmes et effectifs), constitue des chantiers importants devant servir de référence car, elle met l'accent sur des missions nouvelles des services de la F.A.S.S. et l'invite à un renouvellement des pratiques, aux différents niveaux, de gestion administrative.

L'ensemble des informations, essentiellement de caractère technique de gestion et de fonctionnement, doit constituer non seulement l'amorce des réponses aux problèmes rencontrés par la F.A.S.S, mais également une base commune de référence pour pouvoir assurer les responsabilités respectives de manière cohérente et efficace.

Dans cette esprit nous vous présentons les suggestions suivantes :

LES PRIORITES D' ACTIONS

a- **faire connaître et expliquer un projet national**

Pour cela il faut bien veiller à :

- Rappeler les missions et les objectifs de la F.A.S.S.
- Souligner l'ouverture, le caractère novateur dans la méthode de travail, et évolutif dans le contenu, devant répondre en permanence aux attentes et aux demandes.

- Impliquer solidairement toutes les forces vives du sport scolaire, Instituts de formation, université, enseignants sur le terrain, élèves, parents d'élèves, chefs d'établissements, administratifs et cadres F.A.S.S.
- Veiller au développement et au respect des dispositions réglementaires concernant le fonctionnement des A.C.S.S, et créer un service des enseignants.
- Favoriser l'émergence d'une dynamique wilayal (L.W.S.S), non seulement en fédérant de manière cohérente l'ensemble des activités des A.C.S.S, mais aussi en faisant participer, activement les enseignants à sa concrétisation.
- Inscrire la présentation du projet national, de ses orientations et de sa mise en œuvre à partir du local, à l'ordre du jour des réunions wilayales et régionales.

b- Elaborer avec méthode de véritables projets wilayals et régionaux du sport scolaire autour de trois pôles :

Compétition – Animation – Formation :

C'est en étant au plus près des terrains, c'est à dire des A.C.S.S et des enseignants, qu'émergeront des projets novateurs en parfaite concordance avec les orientations du projet national de la F.A.S.S.

c- Assurer le suivi du fonctionnement des A.C.S.S au sein de chaque wilaya

Au regard des programmes d'activités développés et des résultats obtenus, un rapport d'activité de l'A.C.S.S doit être mis en place , servira à la fois de guide pour les enseignants d'E.P.S dans l'élaboration d'un projet d'A.C.S.S, intégrant toutes activités organisées sur toute une année scolaire au profit du plus grand nombre d'élèves et de base pour apprécier le fonctionnement des A.C.S.S. Ce rapport dans sa forme offrira certainement, un cadre structuré de présentation à l'assemblée générale wilayale et régionale, pour validation au début de l'année ou pour compte-rendu en fin d'année scolaire.

d- Promouvoir le programme des jeunes arbitres scolaires.

Il conviendra :

- De promouvoir, tout particulièrement un programme auprès des enseignants, des cadres, des chefs d'établissements, des partenaires et des médias pour qu'ils lui donnent un large écho, afin susciter adhésion des élèves, actions de formation par les enseignants et extériorisation par les médias,
- D'enrichir les contenus de formation et d'être exigeant sur les niveaux de certification,
- De favoriser la diversification de ce programme (accueil, reporter, photographe, tenue de micro, jeune dirigeant, jeune organisateur, jeune officiel...) lors de toutes les manifestations sportives et à tous les niveaux (wilayal, régional et national).
- Evaluer la réalisation de ce programme au niveau régional par une double approche quantitative et qualitative.

e- Organiser la communication interne et externe de manière performante.

Ceci étant devenu absolument nécessaire, la F.A.S.S doit aborder très vite, la définition et les termes de sa communication, au travers d'un plan structuré, dont les mots-clés seront : associativité-citoyenneté-santé-responsabilité, dans le cadre des A.C.S.S, par le moyen de la pratique des activités physiques et sportives, ceci pour valoriser l'action des A.C.S.S et de la F.A.S.S mais aussi pour gagner en cohésion et en capacité d'évolution. Pour cela, on doit rechercher à tous les niveaux des accords de partenariat qu'ils soient économiques ou institutionnels, pour donner à la F.A.S.S, une véritable dimension publique et pour bien entendu, bénéficier de moyens nécessaires ou complémentaires.

Enfin veiller aux bonnes relations, avec la presse quotidienne wilayale, régionale et nationale afin de mettre en valeur tous les efforts réalisés dans le cadre de sport scolaire.

f- Faire évoluer les modes de fonctionnement organisant la F.A.S.S

Les progrès à réaliser devront se développer autour de six objectifs :

- 1- L'amélioration des relations entre les services régionaux et wilayals (L.W.S.S , L.R.S.S) et la fédération, pour favoriser un meilleur dialogue et davantage de transparence,
- 2- Le suivi et l'évaluation des actions conduites en direction des A.C.S.S,
- 3- La prise en compte des attentes et des demandes des élèves, des enseignants, de la communauté éducative par la formulation d'une organisation souple, attractive,
- 4- L'accès aux responsabilités des jeunes et le développement d'une conception citoyenne de la vie associative au sein des A.C.S.S ,
- 5- Le suivi de gestion sur la base d'un tableau de bord par chaque service qui, en identifiant des indicateurs d'activités de gestion, de partenariat, de développement, jugés pertinents, sera de nature à faciliter les relations avec la fédération et la contractualisation des objectifs et des moyens. Il permettra en outre aux services de coordination /déconcentrés des comptes-rendus de gestion et d'établir entre eux des comparaisons de performances, sources de réflexions pour améliorer l'efficacité de la gestion. Enfin il permettra d'avoir un éclairage rapide sur le fonctionnement du service,
- 6- L'organisation de conférences régionales, destinées à évaluer les politiques mises en place, au plan régional et wilayal et à préparer avec les responsables des services les plans d'actions à mettre en œuvre, en fonction des situations et des analyses de terrain.

2- AUTRES PROPOSITIONS :

2-1- La formation des cadres (personnel) F.A.S.S.

La formation des cadres F.A.S.S, dans le domaine de gestion administrative sportive, doit être nécessairement activée. Pour cela des réunions multiples doivent s'attacher à identifier les besoins et définir les modalités de mise en œuvre tant en formation Initiale que continue, à l'intérieur du pays ou à l'extérieur et pourquoi pas, se rapprocher des institutions administratives sportives des autres pays développés(exple : U.N.S.S).

2-2- Elargissement des effectifs par les élèves fréquentants des établissements privés

Vue que notre pays s'ouvre à une nouvelle forme d'enseignement privé et dans l'attente des ajustements des textes et du règlement intérieur F.A.S.S, une disposition particulière, prise par lettre circulaire peut être applicable pour faire profiter les élèves du programme d'activité proposé par la F.A.S.S , et ce avec un engagement « sous contrat » de l'établissement privé.

2-3- Création d'une commission nationale des chefs d'établissements

Qui fera figure sur l'organigramme général.

2-4- Créer des relations avec les fédérations sportives spécialisées.

- A travers des conventions, signées et qui seront transmises à tous les services/F.A.S.S (L.W.S.S, L.R.S.S). Les commissions nationales mixtes, vont renforcer les liens et obtenir le soutien, mais aussi vont confirmer la prise en compte de l'activité scolaire avec ses spécificité.

- Des commissions mixtes régionales et wilayales devront être constituées afin de suivre les conventions nationales aux niveaux des ligues spécialisées et des ligues scolaires, des A.C.S.S avec les clubs.

2-5- Au plan international

- Développer les échanges sportifs internationaux, dans le domaine de l'expertise, de la compétition ou de la formation.
- Assurer une présence forte au sein de l'I.S.F, les rencontres I.S.F. doivent être l'aboutissement international du pôle compétition F.A.S.S, tel qu'il se développe au plan national.

2-6- Classement des ligues de wilayas

Par des statistiques, dont nous vous proposons un exemple :

F.A.S.S. / Statistiques

Année /

Tableau N°23 : Classification des ligues

Ligues	Nombre d'A.C.S.S.	Nombre de Prof/Animateur	Nombre Prof/E.P.S.	Effectifs élèves	% eff/A.C.S.S.
L.W.S.S. Alger					
L.W.S.S. Setif					
L.W.S.S. Bejaia					
L.W.S.S. S.B.A					
L.W.S.S.....					
L.W.S.S.....					

La classification des ligues des sports scolaires, permettra, d'augmenter le rythme de travail, par la recherche des solutions qui ne font que développer le sport scolaire.

2-7- Elargir l'organigramme de la F.A.S.S.

Pour mieux ;

- Définir les tâches.
- Répartir les tâches.
- Faire participer un plus grand nombre de cadres F.A.S.S, pour enfin, réaliser toutes les opérations inscrites.

Dans ce sens nous proposons, le nouvel organigramme qui suit :

Proposition d'organigramme F.A.S.S.

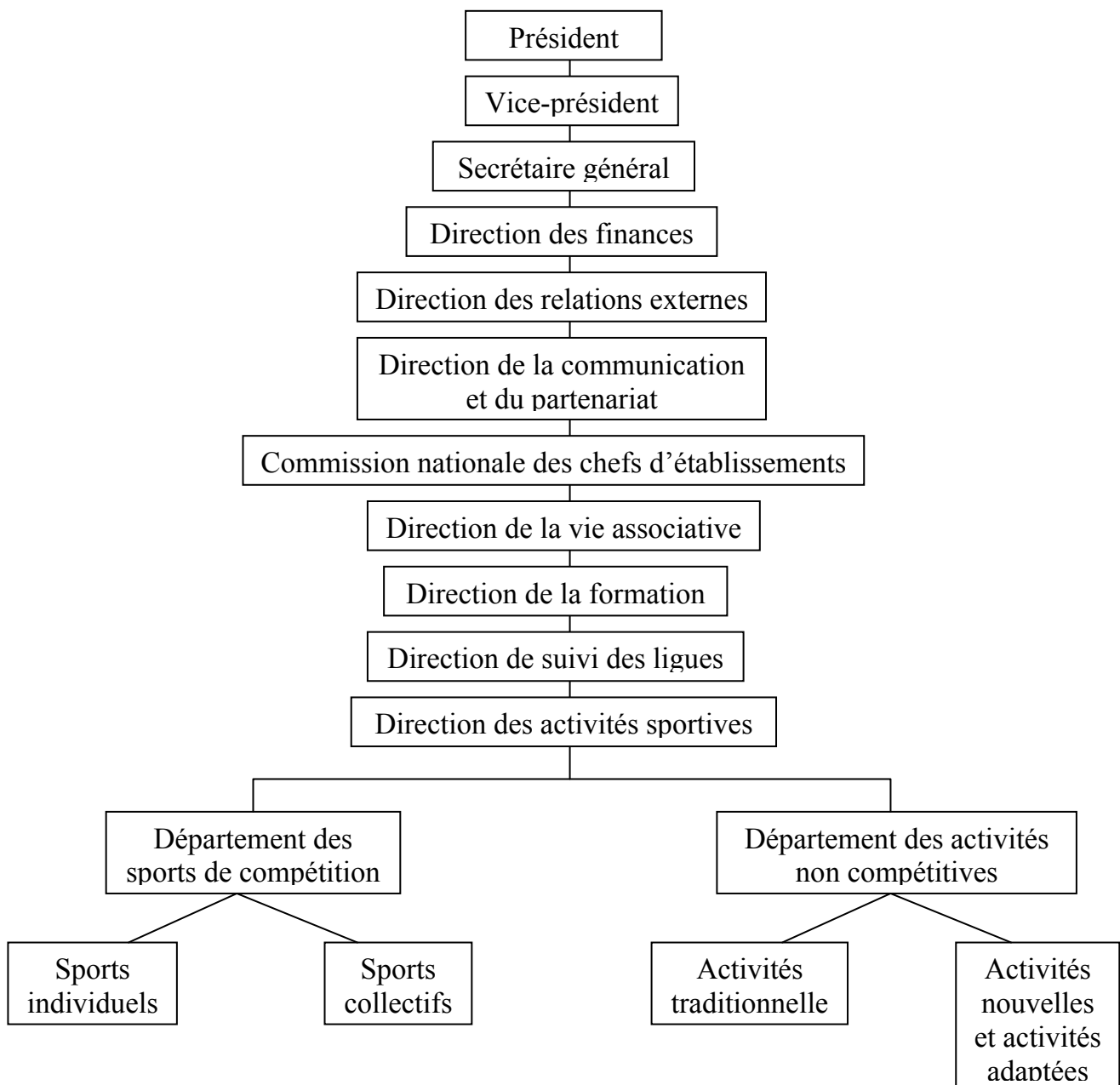


Schéma N°11 : Proposition d'un organigramme F.A.S.S.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

1. BAYLON (C), MIGNOT (X) : La communication. Paris. NATHAN 1991.
2. BOURE (R), PAILLEAUT (I) : Les théories de la communication. Paris. CINEMACTION N°63. 1992.
3. BRILMAN (J). Les meilleures pratiques de management. Editions d'organisation. 1998.
4. BRINGER (J-P), MARTINI (G) : Les expositions a thème. La documentation française. 1989.
5. CABY (J), COURET (A), HIRIGOYEN (G) : initiation a la gestion. Ed Montchestien. E.J.A. 1998.
6. CAJA (J), MOURARET (M), BENET (A) : Guide de préparation au brevet d'état d'éducateur sportif 1^{er} degré. Paris. Vigot. Février 1999.
7. CHAZAUD (P). Brevet d'état d'éducateur sportif 1^{er} et 2^e degré. Paris. Vigot. 1994.
8. COLLET (H). Comment faire connaître votre association. Guide pratique. Crédit mutuel. 1984.
9. DETRIE (P). La communication interne au service du management. LIAISONS. 1995.
10. Di. SCIULLO (J). Marketing et communication des associations. Ed JURIS associations. 1988.
11. DUPUY (E), DEVERS (T), RAYNAUD (I) : La communication interne. Editions d'organisation. 1991.
12. FABIENNE (D-A), HENRI (L) : C.A.P.E.P.S. et agrégation d'E.P.S, les épreuves écrites. Paris. Vigot. 1993.
13. FRANÇOIS (G), Brevet d'état d'éducateur sportif 1^{er} et 2^e degré, Paris, Vigot. 1994.
14. GAYET (J), La totale communication. TOP EDITIONS. 1998.

15. HUMEAU (M.S). Organiser un spectacle. Ed du moniteur. 1989.
16. KOTLER (P), BUBOIS (B) : Marketing et management, Paris, PUBLI UNION. 1984.
17. LE GOSS (J.P). Les illusions du management. Paris. La découverte. 2000.
18. MILGROM (P.T.R), ORGANIZATION AND MANAGEMENT. 1992.
19. MONNERT (J). Les politiques sportives de collectivités territoriales. Paris. Vigot. 1998.
20. NEWMAN (W.H). L'art de la gestion. DUMOD. France. 1969.
21. OBIN (J-P). La crise de l'organisation scolaire de la centralisation bureaucratique au pilotage par objectifs et projets. Paris. HACHETTE-EDUCATION. 1993.
22. REGEMBY (G). La communication globale. EDITIONS d'organisation, 1988.
23. SEVE (C). Préparation au brevets d'état d'éducateur sportif. TOME 3, Paris, AMPHORA, 1998.
24. SHANK (J), La gestion stratégique des coûts, Editions d'organisation, 1995.
25. SHANOUN (P). Le sponsoring mode d'emploi, Paris, CHOTARD et ASSOCIES, 1986.
26. THILL (E), THOMAS (R) : L'éducateur sportif, préparation au brevet d'état, Paris, Vigot, Février 2000.
27. THOMAS (R). Analyse du brevet d'état d'éducateur sportif 1^{er} et 2^e degré, Paris, Vigot, 1994.
28. ZEMOR (P). La communication publique, P.U.F. 1995.
29. WEIL (M), Le management, La pensée, Les concepts, les faits, Paris, Ed NATHAN. 1994.
30. WILKINSON (D.G), Le marketing du sport. Ed Revue E.P.S, 1989.

OUVRAGE EN LANGUE ARABE

.1979 . () .31

.1994 . . .() .32

:() () .33

.1996 –

.1993 () .34

:() (.) .35

.1997

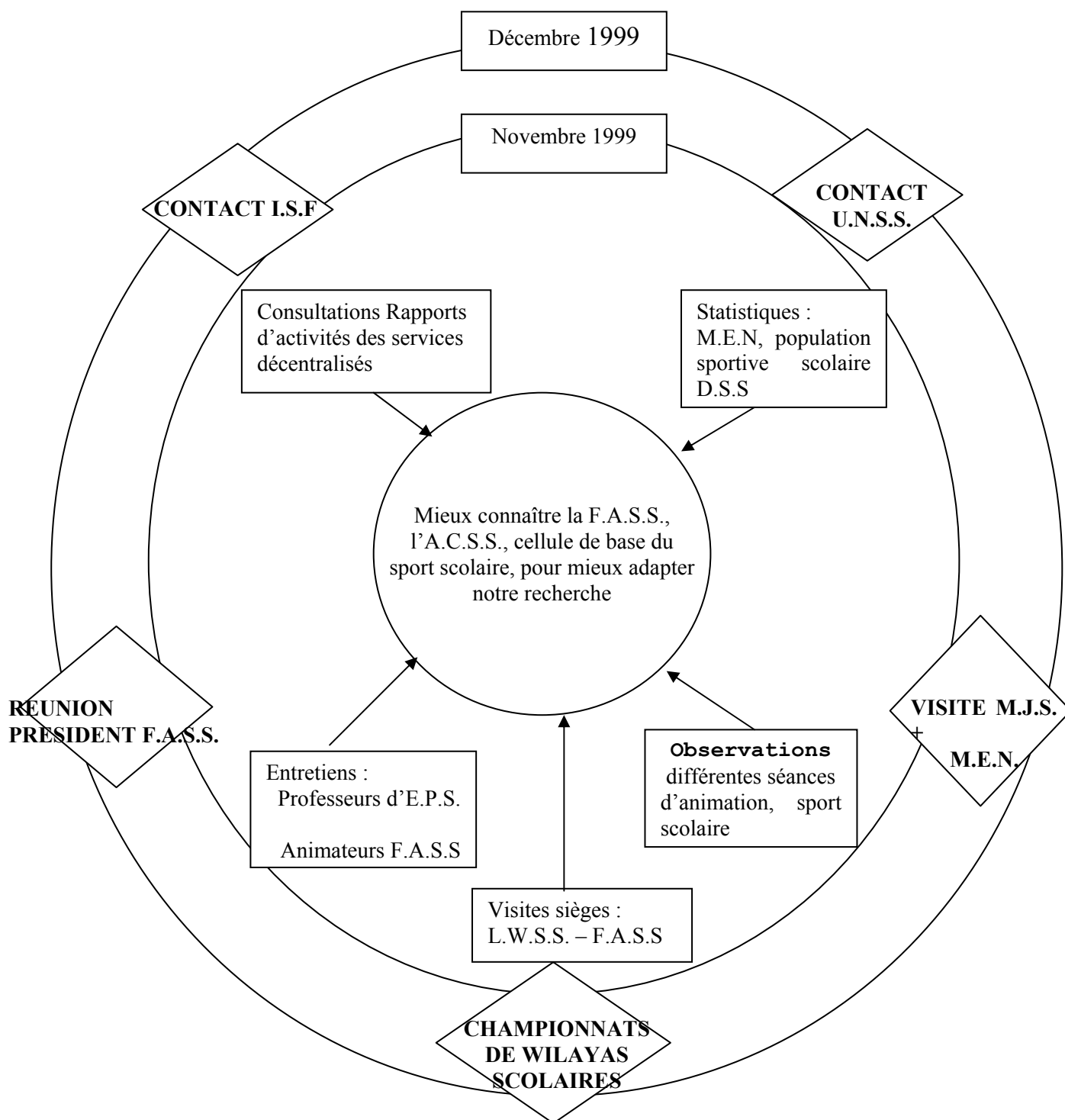
Revue et documents

1. Revue de l'E.P.S, « de la loi de 1901 sur les associations sportives à celles de 1989, relative à l'organisation et au développement du système national de culture physique », ROUIBI (H), Ed I.E.P.S, 1993.
2. Revue U.N.S.S, N°107, Jav 2000.
3. Revue U.N.S.S, N°108, Mars 2000.
4. Revue F.A.S.S, N°01, 1994.
5. Règlement intérieur I.S.F, 1996, Texte original Allemand.
6. STATUTS et règlement intérieur F.A.S.S, Octobre 1997.
7. STATUTS et règlement intérieur U.N.S.S, 1986.
8. Ministère de la jeunesse et des sports, Code de l'éducation physique et sportive, Ordonnance N°76-81 du 23 octobre 1976.
9. Loi n°89/03 du 14 février 1989, Relative à l'organisation et au développement du système national de culture physique et sportive, M.J.S.
10. Rapport des ateliers sur les assises nationales sur le sport, M.J.S, clubs des pins, Les 21 et 22 décembre 1993.
11. Bilan de la fédération Algérienne du sport scolaire, 1999.
12. L'association sportive vers une citoyenneté active et responsable, U.N.S.S, ministère de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie, Paris, Avril 1998.
13. L'A.S. et l'U.N.S.S. dans les lycées, U.N.S.S, avril 1997.

ANNEXES

Annexe 1 :

Schéma N°12 : Schéma organisationnel de la conduite de l'enquête préliminaire



Annexe 2 :

Guide de l'entretien

Le questionnaire de notre entretien a été centré sur quatre plans de l'administration :

1^{er} Plan, relatif à l'organisation de l'instance

- a- Aperçu sur l'organigramme général de l'instance.
- b- Organisation de la direction technique nationale.
- c- Gestion et suivi des tâches et des opérations de l'instance.
- d- Etude et suivi des dossiers particuliers.

2^{eme} Plan, relatif à l'investigation des services de coordination

- a- Les services de coordination de la base au sommet – Nombre – Organisme.
- b- Actions réelles entreprises par ces services – Tâches – Objectifs.

3^{eme} Plan, relatif aux programmes d'actions et aux activités proposées par l'instance (F.A.S.S. – U.N.S.S.)

- a- Stratégie de détermination des programmes.
- b- Participation de la direction technique nationale quant à l'élaboration des programmes d'activités.
- c- Participation de l'assemblée générale quant à l'élaboration des programmes d'activités.
- d- Systèmes et diversité des programmes d'activités (formules de compétition et formules d'animation proposées.).

4^{eme} Plan, relatif aux effectifs des pratiquants :

- a- L'effectif global des pratiquants au sein de l'instance.
- b- Le nombre d'associations sportives scolaires.
- c- Les effectifs des pratiquants par activité sportive.
- d- Les effectifs des officiels/élèves formés dans le cadre de l'organisation sportive.

Annexe 3

LISTE DES ABREVIATIONS

A.C.S.S.	: Association culturelle et sportive scolaire
A.G.	: Assemblée générale
A.P.P.N.	: Activités physiques de pleine nature.
A.S.	: Association sportive
C.C.E.	: Commission des chefs d'établissements.
C.D.O.S.	: Comité départemental olympique et sportif.
C.E.P.S	: Centre d'éducation physique et sportive.
C.N.O.S.F.	: Comité national olympique et sportif Français.
C.R.E.P.S.	: Centre régional d'éducation physique et sportive.
C.R.O.S.	: Comité régional olympique sportif.
D.D.J.S.	: Direction départementale de la jeunesse et des sports.
D.R.J.S.	: Direction régionale de la jeunesse et des sports.
D.T.N.	: Direction technique nationale.
E.P.S.	: Education physique et sportive.
F.A.S.S.	: Fédération Algérienne du sport scolaire.
F.N.S.U	: Fédération nationale du sport universitaire.
F.S.G.T.	: Fédération sportive et gymnique du travail.
G.A.F.	: Gymnastique artistique féminine.
G.A.M	: Gymnastique artistique masculine.
J.A.S.	: Jeune arbitre scolaire.
L.R.S.S.	: Ligue régionale du sport scolaire.
L.W.S.S.	: Ligue de wilaya du sport scolaire.
U.A.E.P.S.	: Union arabe d'éducation physique et sportive.
U.F.O.L.E.P.	: Union des fédérations d'œuvres laïques d'éducation physique.
U.N.S.S.	: Union nationale du sport scolaire.
U.S.T.	: Union des sports taravalliste.

Annexe 4 :

ADRESSES ET TELEPHONES DES INSTANCES IMPORTANTES

- 1- Direction nationale de l'U.N.S.S. : 13, rue Saint Lazare 75009. Paris.
FRANCE.
Tél : 01 42 81 55 11 – Fax : 01 44 91 94 91
- 2- Fédération Algérienne du sport scolaire : Centre national des organes et
structures d'animation et d'organisation du sport. El Biar. Alger. ALGERIE.
Tél/Fax : 021 92 32 65
- 3- Ministère de la jeunesse et des sports de France : 78, rue Olivier de serres.
Paris 15^e. FRANCE.
Tél : 01 40 45 90 00
- 4- Fédération internationale du sport scolaire. I.S.F : Steenweg op Jette 229
B-1080 Brussels. BELGIUM.
Tél : +32 (0)2 423 01 30. Fax : +32 (0)2 423 01
31
- 5- Institut national de sport et d'éducation physique I.N.S.E.P. de Paris : 11,
Avenue du tremblay 75012, Paris. FRANCE.
- 6- Ministère de la Jeunesse et des Sports, Place du 1er Mai Alger
Tél : 0.21.68.33.50
- 7- Comité Olympique Algérien, Tél : 0.21.92.33.95
0.21.92.33.92
0.21.92.33.93
- 8- Centre National d'Information et de Documentation Sportive, cité
Olympique Mohamed Boudiaf BP 139, Rostomia 16011 Alger
Tél : 0.21.92.33.16
0.21.92.23.79

*Le mémoire tel que vous venez de le lire
est une base de travail.*

Donc il reste par définition inachevé.

*Il trace les chemins de l'avenir
Il attend votre collaboration.*

*Enrichissez-le de vos réflexions, de vos
expériences, de vos suggestions.*

Instaurons un vrai dialogue.